

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir (cl)	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD DESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	GUGIER VERGER	1 1	51
DESCOUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIF	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MAISON	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHEL PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODOL	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101 (100)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

12. PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

12.2016.02 Candidature à la deuxième phase de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

RAPPORT

Suite à la signature de la convention « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) le 11 octobre 2016 au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MELM), les membres du Bureau, sollicités par courriel en date du 25 octobre 2016, ont validé l'engagement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans la candidature à la deuxième phase de l'appel à projets, offrant la possibilité de signer un avenant à la première convention pour un montant maximal d'1,5 million d'euros.

Délais de candidature :

- décembre 2016 : finalisation du dossier de candidature.
- janvier ou février 2017 : signature de l'avenant (si candidature retenue).

Méthode d'animation et de concertation :

L'objectif est de favoriser l'articulation de différentes méthodes et outils, afin de faire remonter auprès du Syndicat mixte, les projets des communes et EPCI en faveur de la transition énergétique, notamment à travers :

- l'envoi d'un courrier à l'ensemble des collectivités précisant les critères de la candidature
- l'organisation d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) auprès de l'ensemble des collectivités.
- la mise en ligne d'une plateforme (sur le site internet) à destination des collectivités candidates.
- l'organisation de réunions d'information territoriales (Cantal et Puy-de-Dôme).
- l'association des partenaires techniques (DREAL, DDT, ADFMF, etc.).

La coordination du dossier a été confiée à Jérémie PAPIN (coordination espace-programme 3 Urbanisme, paysage et énergie) et Lucie MODESTE (chargée de mission Urbanisme et paysage).

Résultats obtenus :

Suite à l'AMI (clôturé le 30 novembre 2016) et aux réunions territoriales, plus de 70 projets ont été proposés par une trentaine de collectivités. Un premier travail de priorisation a été réalisé, sur la base des critères techniques communiqués par les Services de l'Etat. Ces éléments seront d'abord validés par les DDT du Cantal et du Puy-de-Dôme à l'occasion d'une réunion technique le 14 décembre 2016.

Du fait des contraintes de calendrier imposées, la **liste définitive des projets retenus** sera soumise pour validation aux membres du Bureau par courriel, et fera l'objet d'une délibération de rattachement au Bureau du 08 décembre si le principe d'une validation différée est accepté.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus :

>>> Il vous est proposé de valider les objectifs, la méthode d'animation et de sélection des projets en vue de la constitution d'un dossier de candidature à remettre à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes avant fin décembre 2016.

>>> Il est proposé que le Comité syndical délègue aux membres du Bureau la validation différée de la liste définitive des projets retenus.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
DELIBERATION

Ces propositions au Comité ayant été votées, sont validées et transformées en délibération

Nombre de voix exprimées : 101/200
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Decembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYLER Président.

Assistaient à la réunion

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'LASTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRIIGIERE	1			39
BRUI	2			41
DELCROS	6	OLGIER VERIGER	1 1	51
DESCOIFUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDIS	1	LEPETIT	2	57
COULESCUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHEI PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RÖDDE	8	MAREUILLE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SFRRE	2			95
TIBI F	1			96
VAURILLON	1			97
VIGLIES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/100

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

18

18.2016.02

TOURISME ET LOISIRS DE PLEINE NATURE

Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Puy Mary

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2013-2025 du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et de la stratégie de développement mise en place par le Syndicat Mixte du Puy Mary dans le cadre du Label Grand Site de France, il vous est proposé d'établir un partenariat entre nos structures qui portera sur les grands enjeux suivants :

- Fréquentation du Massif central en, entretien des sentiers et signalétique
La restauration d'une portion du GR400 aux abords du Puy Grou est prioritaire et sera réalisée en 2017 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary. Les éléments techniques et financiers relatifs à ce chantier vous seront transmis ultérieurement pour validation.
- Gestion de l'Espace Naturel Sensible du cirque de Récusset
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et aux patrimoines
- Accompagnement des manifestations sportives de pleine nature non motorisées
- Urbanisme et patrimoine rural
- Valorisation des produits et ressources locales

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la **préservation de l'environnement et des paysages et le développement économique, notamment touristique et culturel, harmonieux du territoire** qui sont des préoccupations constantes et communes des Syndicats Mixtes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Puy Mary. L'objectif étant pour l'une et l'autre des structures d'harmoniser leurs interventions respectives, de mutualiser, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'opérations sur le massif et d'encourager un développement qui préserve et valorise les patrimoines locaux

Cette convention de partenariat s'inscrit sur une durée de 2 ans à compter de la date de signature pour correspondre à la période restante avant le renouvellement du label Grand Site de France®

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe.

DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le SM du Puy Mary.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Mairie, le 8 décembre 2015
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-18-2016-02-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montinsier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion

Nom des présents	Nbr. de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERE	1			39
DRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDIS	1	LEPETIT	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURTIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

40 MOYENS GÉNÉRAUX
49 2016 07 Indemnité de gestion du Receveur

RAPPORT

Les fonctions de Receveur du Parc sont assurées, par le trésorier de Rochefort Montagne. Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de sa fonction de comptable du Parc des Volcans d'Auvergne, le Receveur peut aussi être indemnisé pour les prestations de caractère facultatif (conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière ou comptable) qu'il peut être amené à réaliser auprès de nos Services Administratifs et Financiers.

L'indemnité de conseil est calculée sur la base de la moyenne des dépenses totales des trois derniers exercices connus.

La personne en poste actuellement travaille en parfaite collaboration avec nos services et remplit pleinement ses missions de conseils et d'assistance.

⇒ Par conséquent, il vous est proposé

- > d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- > que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et soit attribuée à Madame COUCHARD Josiane, receveur municipal,
- > de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ (quarante cinq euros et soixante treize cents)

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 23

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, d'abord convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	15	GISCARD D'ESTAING HOARAU	15 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FLRRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERL	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assure le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41

FINANCES

41 2016 23

Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2017

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2017, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. La conférence des financeurs qui a eu lieu le 18 Novembre dernier, notamment en présence des représentants de la Région et des Départements du Cantal et du Puy de Dôme a permis d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration d'une proposition pour l'année 2017. La contribution par habitant des communes territoriales passe de 1,40 € à 1,25€.

Ce montant est calculé au regard de la population connue à ce jour (décret du 29/12/2015 - population légale totale 2013).

<u>1er GROUPE</u>	Rappel Contributions versées en 2016	Proposition 2017
RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DÉPARTEMENT DU CANTAL	162 500 €	145 500 €
DÉPARTEMENT DU PUY DE DÔME	162 500 €	145 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 537 890 €	1 503 890 €

NB : En 2016, à l'issue de la baisse de la contribution de la Région décidée en cours d'exercice, les départements avaient décidé de maintenir leur contribution qui avait été votée en octobre 2015. Pour 2017, afin de respecter la répartition statutaire, la contribution des départements est calculée proportionnellement à celle de la Région.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Ilème GROUPE :

Communes territorialement concernées : 1,25 € par habitant

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Lugnet	188	1,25	235,00 €
Apchat	177	1,25	221,25 €
Ardes	527	1,25	658,75 €
Aurières	332	1,25	415,00 €
Aydat	2 300	1,25	2 875,00 €
Ragnols	483	1,25	603,75 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 560	1,25	1 950,00 €
La Bourboule	1 894	1,25	2 367,50 €
Ceyrat	6 034	1,25	7 542,50 €
Ceyssat	690	1,25	862,50 €
Chambon-sur-Lac	368	1,25	460,00 €
Chanat-la-Moueyre	968	1,25	1 210,00 €
Chanonat	1 668	1,25	2 086,00 €
La Chapelle-Marcousse	71	1,25	88,75 €
Charbonnières-les-Varennes	1 646	1,25	2 057,50 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 045	1,25	1 306,25 €
Chassagne	79	1,25	98,75 €
Chastreix	242	1,25	302,50 €
Château-Guyon	5 285	1,25	6 606,25 €
Compeyrès	131	1,25	163,75 €
Courgoul	74	1,25	92,50 €
Cournols	242	1,25	302,50 €
Cras	182	1,25	227,50 €
Dauzat-sur-Vodable	91	1,25	113,75 €
Eglise-Neuve-d'Entraigues	459	1,25	573,75 €
Espinchal	96	1,25	120,00 €
La Gaudrie	17	1,25	21,25 €
Laqueuille	355	1,25	443,75 €
Loubeyrat	1 229	1,25	1 536,25 €
Mazaye	732	1,25	915,00 €
Mazouères	101	1,25	126,25 €
Mont-Dore	1 361	1,25	1 701,25 €
Murat-le-Quaire	654	1,25	817,50 €
Murat	659	1,25	823,75 €
Nohanent	2 130	1,25	2 662,50 €
Oloy	763	1,25	953,75 €
Orliac	322	1,25	402,50 €
Orsières	3 294	1,25	4 117,50 €
Orzières	236	1,25	295,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208_41-2016-23-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Perpezat	433	1,25	541,25 €
Picherande	360	1,25	450,00 €
Pontgibaud	715	1,25	893,75 €
Pulvèrères	405	1,25	506,25 €
Rentières	113	1,25	141,25 €
Roches-Challes-la-Mayrand	47	1,25	58,75 €
Rochefort-Monagne	1 022	1,25	1 277,50 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	150	1,25	187,50 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	468	1,25	585,00 €
Saint-Dond	257	1,25	321,25 €
Saint-Genès-Champagnelle	3 482	1,25	4 352,50 €
Saint-Genès-Champagnac	235	1,25	293,75 €
Saint-Nectaire	733	1,25	916,25 €
Saint-Ours	1 693	1,25	2 116,25 €
Saint-Pierre-Côlmarina	242	1,25	302,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	405	1,25	506,25 €
Saint-Pierre-Roche	424	1,25	530,00 €
Saint-Saturnin	1 173	1,25	1 466,25 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 140	1,25	1 425,00 €
Saint-Victor-la-Rivière	249	1,25	311,25 €
Saulzet-le-Froid	258	1,25	322,50 €
Sayat	2 216	1,25	2 770,00 €
La Tour-d'Auvergne	678	1,25	847,50 €
Vaibeleix	146	1,25	182,50 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	320	1,25	400,00 €
Vermes	430	1,25	537,50 €
Volvic	4 573	1,25	5 716,25 €
TOTAL	61 925		77 406,25 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

CANTAL : 84 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Aihèpierre-Bredons	294	1,25	292,50 €
Ailanche	802	1,25	1 002,50 €
Anglards-de-Salers	823	1,25	1 028,75 €
Antignac	294	1,25	367,50 €
Apron	206	1,25	257,50 €
Beaulieu	89	1,25	111,25 €
Bézons	198	1,25	247,50 €
Cézens	226	1,25	282,50 €
Chalmargues	432	1,25	540,00 €
Champs-sur-Tarentaise-Marcha	1 070	1,25	1 337,50 €
Charterelle	98	1,25	122,50 €
La Chapelle-d'Alagnon	258	1,25	322,50 €
Charmensac	84	1,25	105,00 €
Chastel sur Murat	125	1,25	156,25 €
Chavagnac	108	1,25	135,00 €
Chaylaca	242	1,25	302,50 €
La Claux	203	1,25	253,75 €
Collandres	161	1,25	201,25 €
Condat	1 092	1,25	1 327,50 €
Cussac	138	1,25	172,50 €
Dienne	272	1,25	340,00 €
Le Falgoux	143	1,25	178,75 €
Le Fau	29	1,25	36,25 €
Fontanges	213	1,25	266,25 €
Girgus	75	1,25	93,75 €
Gourdièges	57	1,25	71,25 €
Jou-sous-Monjou	120	1,25	150,00 €
Jobsac	151	1,25	188,75 €
Lacapelle-Barès	62	1,25	77,50 €
Landoyrat	101	1,25	126,25 €
Lanobre	1 493	1,25	1 866,25 €
Laroquevieille	357	1,25	446,25 €
Lascello	315	1,25	393,75 €
Laurie	104	1,25	130,00 €
Laveissenet	109	1,25	136,25 €
Laveissère	565	1,25	706,25 €
Lavigerie	104	1,25	130,00 €
Leyvaux	37	1,25	46,25 €
Lugorce	161	1,25	201,25 €
Malao	111	1,25	138,75 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208_41-2016-23-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Manda lles-Saint Julien	203	1,25	253,75 €
Marcenat	510	1,25	637,50 €
Marchastel	155	1,25	193,75 €
Menet	550	1,25	687,50 €
Molèdes	101	1,25	126,25 €
Montboudif	194	1,25	242,50 €
Montgrelaix	38	1,25	47,50 €
Moussages	278	1,25	348,75 €
Murat	1 991	1,25	2 488,75 €
Nançac	74	1,25	92,50 €
Pailhacols	143	1,25	178,75 €
Pauthac	445	1,25	556,25 €
Peyrusse	162	1,25	202,50 €
Pierrefort	951	1,25	1 188,75 €
Pradiers	95	1,25	118,75 €
Rimès-Montagnes	2 798	1,25	3 487,50 €
Saint-Amandin	231	1,25	288,75 €
Saint-Bonnet-de-Condat	107	1,25	133,75 €
Saint-Bonnet-de-Salers	313	1,25	387,50 €
Saint-Chamant	237	1,25	296,25 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	137	1,25	171,25 €
Saint-Clément	67	1,25	83,75 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	220	1,25	275,00 €
Saint-Hippolyte	108	1,25	135,00 €
Saint-Jacques-des-Blats	334	1,25	417,50 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	256	1,25	320,00 €
Saint-Martin-Valmeroux	843	1,25	1 053,75 €
Saint-Paul-de-Salers	112	1,25	140,00 €
Saint-Projet-de-Salers	129	1,25	161,25 €
Saint-Saturnin	215	1,25	268,75 €
Saint-Vincent-de-Salers	76	1,25	95,00 €
Sainte-Anastasie	142	1,25	177,50 €
Salers	357	1,25	446,25 €
Séguir-les-Villas	223	1,25	278,75 €
Thézac	636	1,25	795,00 €
Tournemire	130	1,25	162,50 €
Tremoulet	186	1,25	232,50 €
Trizac	526	1,25	657,50 €
Valvéjols	567	1,25	708,75 €
Le Vaultmier	70	1,25	87,50 €
Vernais	69	1,25	86,25 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-23-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Vézère	87	1,25	83 75 €
Vic-sur-Cère	2 003	1,25	2 503,75 €
Virargues	138	1,25	172,50 €
TOTAL	28 617		36 771,25 €

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2017 s'élève donc à **1 617 087,50 €**

>>> **Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2017.**

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été validées, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/209

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Mortimer, le 8 décembre 2016
LE PRÉSIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montosier dans le Puy de Dôme sous la présidence de Monsieur Jean Marc DOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	(Nbr de voix)	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUCIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULL'SQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODÉ	8	MARTINIÈRE	2	84
ROUX	1			85
SAUVAEL	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total 101/200

Monsieur BONNICHON assurent le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41

FINANCES

41 2016 24

Examen et vote des contributions des communes partenaires
pour l'exercice 2017

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2017 les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc (au nombre de 15 à ce jour)

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2017, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,31 € par habitant

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour (décret du 29/12/2015- population légale totale 2013).

Commune	population totale	cotisation/habitant	cotisation 2017
AUGNAT	146	0,31 €	45,26 €
AUZERS	176	0,31 €	55,49 €
BLANZAT	3794	0,31 €	1 176,14 €
BLESLE	636	0,31 €	196,85 €
COLTINES	467	0,31 €	144,77 €
DURIOL	2059	0,31 €	638,29 €
LA ROCHE BLANCHE	3284	0,31 €	1 018,04 €
LE CREST	1347	0,31 €	417,57 €
MOLOMPIZE	324	0,31 €	100,44 €
NEUSSARGUES- MOISSAC	1011	0,31 €	313,41 €
ROYAT	4827	0,31 €	1 496,37 €
SAINT DIEKY	407	0,31 €	126,17 €
TAUVES	799	0,31 €	247,69 €
USSEL	486	0,31 €	150,56 €
VODABLE	206	0,31 €	63,86 €
TOTAL	19971		6 191,01 €

>>> Votre accord est sollicité

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-24-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

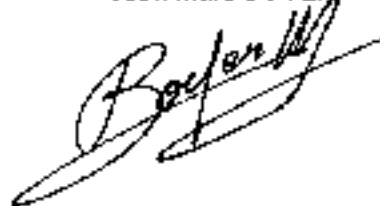
Au registre sont lus signatarius

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 8 décembre 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

**COMITE SYNDICAL
8 Décembre 2016**

SOMMAIRE

PREAMBULE	Rappel du cadre législatif du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.)	3
PREMIERE PARTIE	Le point Années 2011 - 2015	4
DEUXIEME PARTIE	L'Avant-Projet de Budget Primitif 2017	10
INTRODUCTION		10
LES FONCTIONS SUPPORT		11
ESPACE RESSOURCES TRANSVERSALLES		13
ESPACE PROGRAMME 1: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET IDENTITAIRE DU PARC		14
ESPACE PROGRAMME 2 : BIODIVERSITE, RESSOURCES ET ESPACES NATURELS		19
ESPACE PROGRAMME 3 : URBANISME, PAYSAGE ET ENERGIE		24
ESPACE PROGRAMME 4 : COHESION SOCIALE ET PATRIMONIALE		29
CELLULE CHAINE DES PUYS / FAILLE DE LIMAGNE		31
LA BOUTIQUE DU PARC		33

PREAMBULE

Rappel du Cadre Législatif

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 applicables aux communes de plus de 3 500 habitants, notre Assemblée doit débattre des Orientations Budgétaires pour l'année 2017 préalablement à l'examen du Budget Primitif.

Le débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion

d'une part de faire le point sur les cinq dernières années écoulées (entre 2011 et 2015) par l'examen des comptes administratifs ;

d'autre part de présenter les thèmes qui pourraient servir de base au Budget Primitif 2017 et regroupés dans un Avant-Projet.

Première partie : le point années 2011-2015

Cette première partie a pour but essentiel, sans entrer dans le détail de nos interventions, de vous faire part de l'analyse de quelques secteurs clés à partir des résultats de nos comptes administratifs pour la période 2011-2015.

Sur la période 2011-2015, le budget du Parc comportait quatre budgets annexes (Boutique du Parc, RN de la Godivelle, RN de Chaudefour, RN Chastreix-Sancy) et un budget principal. Le programme Leader figure dans le budget principal.

En 2013, la dissolution du Scénoparc IO, tout en représentant une opération neutre pour le PNRVA, a cependant fortement impacté les masses budgétaires du budget principal. Par conséquent, les montants provenant de ces écritures en dépenses et recettes exceptionnelles de fonctionnement, n'ont pas été pris en compte dans les tableaux suivants.

1/ Evolution des dépenses réelles et rapport Fonctionnement/Investissement (budget principal)

Exercice	2011		2012		2013		2014		2015	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 894 700	95,42	2 778 600	93,99	2 978 900	92,73	2 786 100	83,71	2 925 600	89,45
Dépenses réelles d'investissement	139 000	4,58	177 800	6,01	233 500	7,27	542 100	16,29	345 200	10,55
TOTAUX	3 033 700	100	2 956 400	100	3 212 400	100	3 328 200	100	3 270 800	100

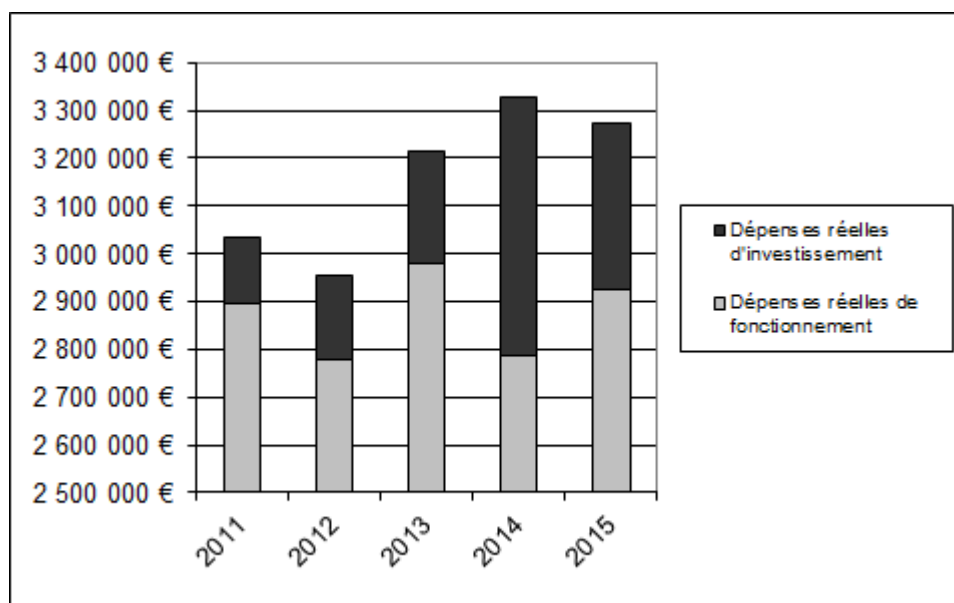
La baisse des dépenses de fonctionnement entre 2011 et 2012 est due à la diminution des études (- 70 000 €) ainsi qu'à celle des déficits des budgets annexes (- 40 000 €).

Entre 2012 et 2013, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 7% du fait de la hausse des frais de personnel (+ 80 000 €), des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 35 000 €) ainsi que des études (+75 000 €).

Enfin, la hausse entre 2014 et 2015 est due à l'augmentation des frais de personnel (+ 140 000 €).

En 2014, la part d'investissement est nettement plus élevée en raison d'une part, de la baisse des dépenses de fonctionnement et d'autre part, des travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du chemin des Chèvres (140 000 €) ainsi que la création de la chaufferie bois à Montlosier (320 000 €).

Le montant des dépenses réelles d'investissement reste relativement élevé en 2015, du fait notamment de la restauration du sentier sud-est du Sancy (120 000 €), du début des travaux de construction d'un garage et de stationnements sur le site de Montlosier (35 000 €), ainsi que l'achat de 4 véhicules (50 000 €).



2/ Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement pour l'ensemble des programmes

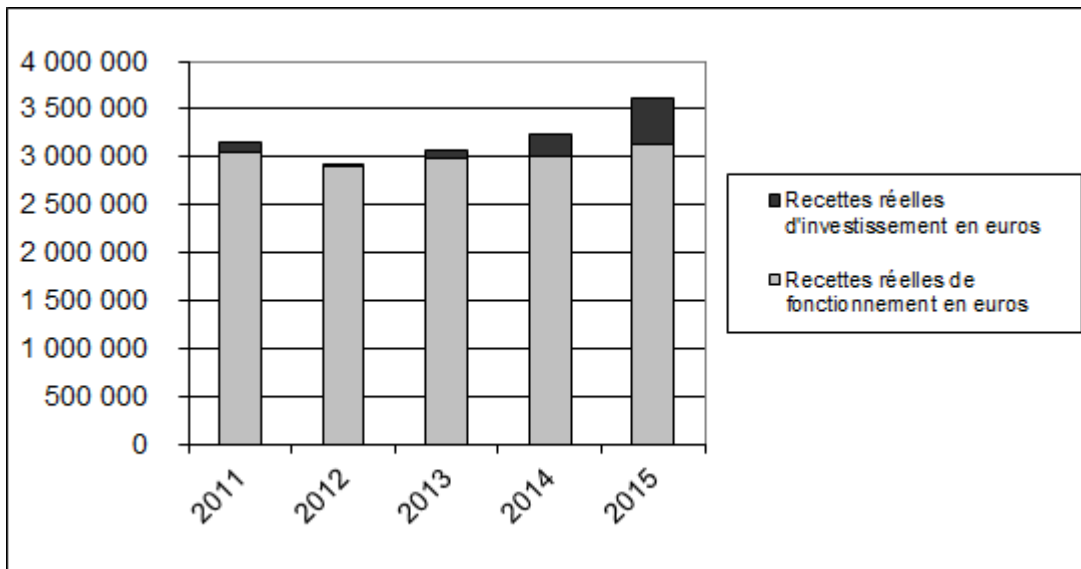
Exercices	Prévu en euros	Réalisé en euros	% de réalisation
2011	238 600	139 000	58,26
2012	316 500	177 800	56,18
2013	430 000	233 500	54,30
2014	976 500	542 100	55,51
2015	760 200	345 200	45,41

Le faible taux de réalisation de 2011 à 2015 s'explique par un décalage entre les inscriptions budgétaires et leur réalisation concernant plusieurs opérations :

- Mise en place d'un élévateur vertical dans la Maison du Parc
- Création d'une chaufferie bois à Montlosier
- Construction de garages sur le site de Montlosier
- Divers travaux de réhabilitation : massif adventif, chemin des chèvres, Lac de Bourdouze...

3/ Evolution des recettes réelles (hors excédents)

Exercices	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles de fonctionnement en euros	3 054 100	2 901 100	2 982 200	3 002 800	3 134 600
Recettes réelles d'investissement en euros	98 500	25 300	91 600	229 000	467 800
TOTAUX	3 152 600	2 926 400	3 073 800	3 231 800	3 602 400



La diminution des recettes de fonctionnement entre 2011 et 2012 est due essentiellement à une baisse des contributions statutaires (- 50 0000 €), des subventions de fonctionnement provenant du Conseil Régional (- 40 000 €) ainsi que des crédits européens (- 60 000 €).

La forte baisse des recettes réelles d'investissement de 2011 à 2012 s'explique par la diminution importante des dépenses d'investissement (travaux Maison du Parc terminés) et par conséquent des financements obtenus ainsi que du FCTVA.

Enfin, l'augmentation de ces mêmes recettes en 2014 et surtout 2015 s'explique par le versement de subventions relatives à la réalisation de nombreux investissements entre 2013 et 2015 :

- Travaux de réhabilitation de sites : Massif Adventif, chemin des Chèvres, sentier sud-est du Sancy, lac de Bourdouze.
- Création d'une chaufferie bois sur le site de Montlosier

ainsi que le versement de 2 emprunts de 120 000 € (chaufferie bois et garage Montlosier) sur ces 2 années.

4/ Ventilation des recettes réelles (hors excédents) selon l'origine et sections de Fonctionnement et Investissement confondus

Exercices Origines	2011 Montant en euros		2012 Montant en euros		2013 Montant en euros		2014 Montant en euros		2015 Montant en euros	
		%		%		%		%		%
REGION	1 585 940 €	50,30	1 494 862 €	51,08	1 516 776 €	49,35	1 490 329 €	46,12	1 501 735 €	41,69
ETAT	256 677 €	8,14	202 459 €	6,92	285 809 €	9,30	302 552 €	9,36	358 081 €	9,94
DEPARTEMENTS	468 968 €	14,88	457 794 €	15,64	438 674 €	14,27	550 443 €	17,03	407 048 €	11,30
EUROPE	202 897 €	6,44	112 870 €	3,86	139 760 €	4,55	130 532 €	4,04	240 985 €	6,69
COMMUNES & GROUPEMENTS	175 787 €	5,58	204 022 €	6,97	188 519 €	6,13	211 944 €	6,56	197 735 €	5,49
DIVERS	103 794 €	3,29	73 421 €	2,51	88 777 €	2,89	66 049 €	2,04	143 185 €	3,97
RESSOURCES PROPRES	130 706 €	4,15	152 600 €	5,21	174 240 €	5,67	119 380 €	3,69	108 575 €	3,01
EMPRUNT	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	120 000 €	3,71	120 000 €	3,33
AVANCE DE TRESORERIE	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	4 600 €	0,13
RBT DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	227 900 €	7,23	228 400 €	7,80	241 200 €	7,85	240 500 €	7,44	520 500 €	14,45
TOTAUX	3 152 669 €	100	2 926 428 €	100	3 073 755 €	100	3 231 729 €	100	3 602 444 €	100

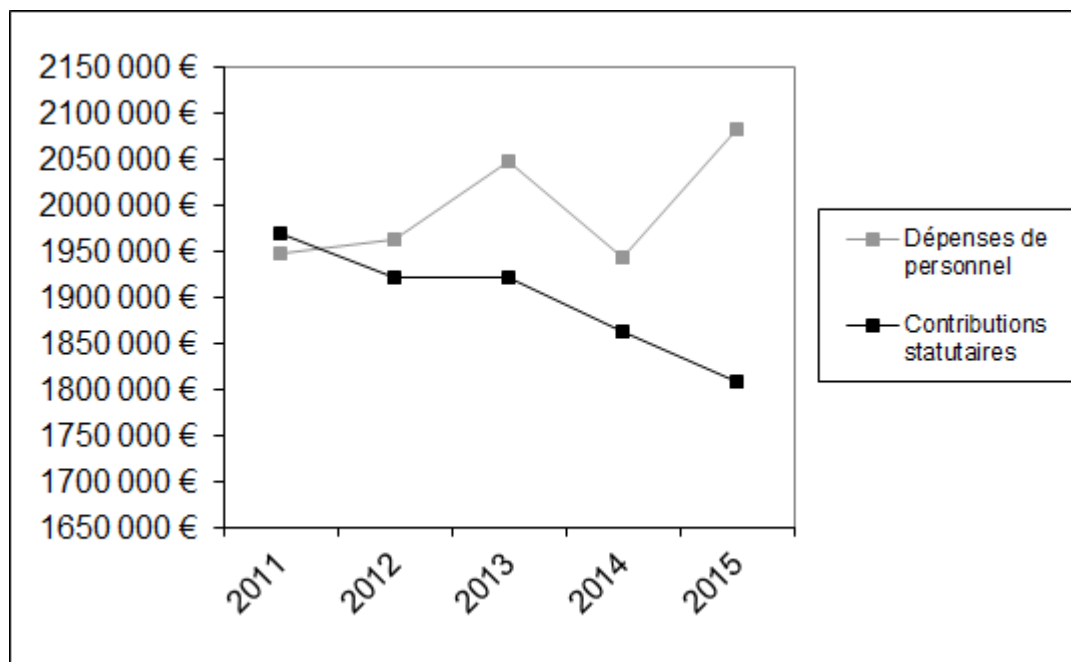
Ce tableau permet de constater que la participation de la Région diminue progressivement de 51% en 2012 à moins de 42% en 2015. A partir de l'année 2015, il y a eu création d'un budget annexe pour la cellule « Chaîne des Puy », ce qui entraîne un transfert des recettes en provenance du Département du puy de Dôme du budget principal vers ce budget annexe.

5/ Evolution de certaines de nos ressources propres

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Produits					
Nuitées Gîte Montlosier	12 700 €	11 000 €	13 300 €	11 100 €	11 400 €
Nuitées Gîte Eylac	3 000 €	4 100 €	3 700 €	3 200 €	0 €
Entrées Maisons du Parc	900 €	1 400 €	1 100 €	1 100 €	1 000 €
Mises à disposition de vacataires pour groupes	1 900 €	2 600 €	2 700 €	900 €	2 100 €
TOTAL	18 500 €	19 100 €	20 800 €	16 300 €	14 500 €

6 – Evolution des frais de personnel et des contributions statutaires :

Exercices	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel	Contributions statutaires	Ratio : Contributions / Frais de personnel	Ratio : Frais de personnel / Frais de Fonctionnement
2011	2 894 668 €	1 946 340 €	1 969 247 €	1,01	0,67
2012	2 778 635 €	1 962 528 €	1 920 005 €	0,98	0,71
2013	2 978 927 €	2 046 429 €	1 920 035 €	0,94	0,69
2014	2 786 148 €	1 941 630 €	1 862 388 €	0,96	0,70
2015	2 925 570 €	2 081 955 €	1 806 571 €	0,87	0,71



Ce tableau et ce graphique nous permettent de constater une hausse sensible des dépenses de personnel en 2011 avec la création de postes sur la mission accueil et pour l'atelier rural d'urbanisme. A noter également le retour d'un agent qui était en disponibilité et une extension des contrats saisonniers sur les réserves naturelles. La hausse de 2013 est justifiée par le remplacement d'un agent en maladie sur plusieurs mois et la création d'un poste sur le contrat de lac. En 2014, une baisse sensible avec le départ en retraite du directeur adjoint (non remplacé). L'augmentation importante en 2015 est due à :

- arrêt de la mission accueil
- remplacement de la chargée de communication
- embauche d'une chargée d'étude à la RNN Chastreix
- embauche d'un 4^{ème} garde-nature Chaîne des Puys
- embauche d'une chargée de mission « eau et agriculture »
- embauche d'une chargée de mission « plan d'interprétation du patrimoine »

Ils nous montrent également que le rapport entre les contributions statutaires et les dépenses de personnel passe de 1,01 en 2011 à 0,87 en 2015 du fait de la hausse quasi-constante de la masse salariale (+140 000 € entre 2011 et 2015) et d'une baisse importante des contributions (-160 000 € entre 2011 et 2015).

7 – Evolution de la dette

Exercices	Capital	Intérêts	Annuités
2011	36 228,56 €	26 264,86 €	62 493,42 €
2012	36 228,56 €	24 729,23 €	60 957,79 €
2013	36 228,56 €	23 193,61 €	59 422,17 €
2014	36 228,56 €	21 657,98 €	57 886,54 €
2015	52 127,20 €	22 060,19 €	74 187,39 €

L'annuité présente une légère baisse chaque année de 2011 à 2014 du fait de la diminution du montant des intérêts, le remboursement des emprunts se faisant à capital constant.

L'augmentation en 2015 est due à un emprunt de 120 000 € contracté en 2014, pour la réalisation de la chaufferie bois sur le site de Montlosier.

DEUXIEME PARTIE : l'Avant Projet de Budget Primitif 2017

I/ INTRODUCTION

Le projet de Budget Primitif 2017 qui vous est soumis dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires est établi conformément aux directives de la charte du Parc et aux propositions des services ainsi que du Bureau du Parc.

Il est construit à partir des éléments connus à ce jour. Il sera affiné au moment du vote du budget primitif au cours de la séance du Comité Syndical prévue fin janvier/début février 2017, au vu des engagements des divers financeurs notamment en ce qui concerne les opérations. Certaines actions seront inscrites au cours d'une décision modificative en fonction de leur état d'avancement.

Il comprend un budget principal et 5 budgets annexes : les réserves naturelles nationales de La Godivelle et de La Jaquette, la réserve naturelle nationale de Chaudefour, la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, la boutique du Parc, et la cellule Chaîne des Puys.

LES FONCTIONS SUPPORT

Le personnel du Parc pour l'année 2017 est composé de 58 agents représentant un total de 50.72 ETP. Il est réparti de la manière suivante :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP
Titulaires FPT	28	26.80
CDI	11	10,60
Contractuels CDD	12	10.42
Saisonniers	7	2.90
Totaux	58	50,72

Le montant total de la masse salariale s'élève à **2 043 700 €**, et elle est financée de la manière suivante :

Contributions statutaires : 1 274 714,00 € (62% de la masse salariale)

Financements spécifiques : 769 000,00 € (38% de la masse salariale)

Origine du financement	Montant crédits spécifiques	Montant contributions statutaires	TOTAL	%
Conseil Régional	60 700	956 000	1 016 700	49.75%
CD 63	140 900	114 700	255 600	12.51%
ETAT	303 300	-	303 300	14.84%
CD15	-	114 700	114 700	5.61%
Europe	183 900	-	183 900	9.00%
Autres collectivités	2 000	89 300	91 300	4.47%
Agences de l'eau	39 500	-	39 500	1.93%
Clermont-Communauté	25 000	-	25 000	1.22%
ADEME	-	-	-	0.00%
Divers	13 700	-	13 700	0.67%
TOTAL	769 000	1 274 700	2 043 700	100.00%

Détail des financements spécifiques :

-Le personnel des 4 Réserves Naturelles nationales est financé à 100% par l'Etat, soit une somme totale de **224 300 €**.

-Les emplois de la cellule Leader sont financés à hauteur de **93 000 €** par des crédits Feader

-Les contrats liés au suivi du programme Natura 2000 ainsi qu'une partie de l'animation effectuée par les chargés de mission du Parc, sont financés par l'Etat et l'Europe pour un montant total de **138 000 €**.

-Les postes liés au programme de gestion et d'animation du site de la Chaîne des Puys sont financés par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont-Communauté dans le cadre des conventions de partenariat, pour un montant total de **220 500 €**.

-Le chargé de mission « eau » est financé à hauteur de **20 000 €** par les agences de l'eau.

- Le poste « eau et agriculture » dans le cadre des contrats de lacs est financé à hauteur de **32 500 €** par les agences de l'eau, le Conseil Régional, le Feader, les communautés de communes concernées et le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

- l'ingénierie nécessaire à l'animation des PAEC est financée à hauteur de **27 000 €** (Etat et Europe).

- Les bénéfices réalisés par la Boutique du Parc permettent de financer le personnel correspondant à hauteur de **13 700 €**.

La dette

L'annuité de la dette pour 2017 est de **74 088 €**. Elle concerne 4 prêts réalisés pour le remplacement des chaudières sur le site de Montlosier (2014), la 1^{ère} tranche de travaux de la Chaîne des Puys (2006), la réhabilitation de la Maison du Parc à Montlosier (2009) et la construction des garages et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier (2016).

Les frais généraux

Les frais généraux de fonctionnement sont estimés à **370 000 €** (contre 380 000 € en 2016), Les contributions versées aux organismes auxquels le Parc adhère s'élèvent à **25 000 €**. La principale contribution concerne la Fédération des Parcs (15 000 €).

Une enveloppe de **50 000 €** est réservée pour la communication et l'information (lettre du Parc, documentation touristique, site internet, 40 ans du Parc)

Les contributions statutaires

Leur montant reste identique à celui de 2016 et représentent donc une somme totale de **1 617 090 €**. Pour les communes territoriales, le nombre d'habitants est déterminé au regard du recensement de la population totale effectué par l'INSEE (décret du 29/12/2015).

ORIGINE DES CONTRIBUTIONS	Propositions 2016	%
Conseil Régional d'Auvergne	1 212 890.00	75%
Conseil Général du Puy de Dome	145 500.00	9%
Conseil Général du Cantal	145 500.00	9%
Communes territoriales 15 et 63	113 200.00	7%
	(1,25€/habitant)	
TOTAL	1 617 090.00	100%

Les contributions statutaires sont utilisées à hauteur de 79% pour le financement de la masse salariale, le reste permettant de couvrir la quasi-totalité des dépenses liées aux frais de fonctionnement.

Les ressources propres sont évaluées à **50 000 €** (nuitées gîte d'étape, location pâtures, prestations effectuées par le Parc dans le cadre des ENS, etc...)

La participation du Ministère de l'Environnement pour le fonctionnement du Parc est inscrite pour un montant de **100 000 €**.

Le montant du FCTVA est évalué à **65 000 €**. (le montant sera affiné en fonction des dépenses réelles d'investissement réalisées fin 2016).

ESPACE PROGRAMME « RESSOURCES TRANSVERSALES »

1 - LE PERSONNEL DE L'ESPACE PROGRAMME

L'espace programme « Ressources transversales » (ERT) gère :

- > la mise en œuvre / l'accompagnement des actions de communication
- > la mise à jour et l'exploitation des données d'information géographique
- > le suivi managérial et évaluatif de la mise en œuvre de la charte et des actions du SMPNRVA.

En 2017, 3 agents y seront affectés, à temps partiel :

- > Anne DASRIAUX, chargée de communication
- > Olivier ROQUETANIERE, chargé de mission Système d'Information géographique
- > Carine DUBOS, chargée de mission Charte, évaluation et plan d'actions (et animatrice de l'espace programme)

2 - LES ACTIONS 2017

Information - communication

- > veille au respect de la stratégie de communication et de l'identité visuelle du Parc
- > développement des relations presse (informations sur le Syndicat mixte du Parc et le territoire)
- > accompagnement des actions du Syndicat mixte du Parc en termes de communication (dont notamment l'organisation des temps forts marquant les 40 ans du Parc)
- > suivi de la conception / production / diffusion / promotion du film de Laurent Charbonnier (52 minutes) sur le Parc
- > animation du site Internet du Parc
- > animation des réseaux sociaux du Parc : page Facebook, page Dailymotion (reportages vidéo), compte Flick'r (photos), compte calameo (Documents PDF)], mise à jour de l'article Wikipédia sur le Parc
- > diffusion des newsletters (tout public et institutionnels)
- > veille sur la réputation numérique du Parc.
- > contribution à des actions de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (éditions, expositions, relations presse...)

Système d'Information Géographique :

- > proposition d'outils, de supports de discussion et d'éléments d'aide à la décision pour les agents, les élus et les acteurs locaux du territoire
- > veille technologique
- > élaboration de l'Observatoire du territoire (comprenant notamment les descripteurs de territoire définis pour l'évaluation de la charte) et réflexion sur son exploitation
- > redéploiement de la cartothèque et du SIG sur le serveur, accès aux bases de données simplifié et rationalisé
- > réflexion, tests sur des nouveaux outils de collecte nomades (tablettes, smartphones)

Evaluation

- > administration des bases de données : Basalt (management des actions du SMPNRVA et gestion du temps de travail, Contact (gestion des contacts du SMPNRVA et édition de courriers), Boutique du Parc...
- > évaluation de la charte :
 - . animation auprès des partenaires institutionnels pour la définition de leurs engagements à évaluer
 - . renseignement des engagements du SMPNRVA et des indicateurs de la charte pour l'année 2016.

Espace programme 1 « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET IDENTITAIRE DU PARC »

Pour l'espace programme « Développement économique durable et identitaire », l'année 2017 sera marquée par plusieurs grands rendez-vous qui devraient engager le SMPNRVA dans des démarches apportant un fort soutien à l'économie du territoire.

1 - LE PERSONNEL

L'« Espace Programme n°1 » (EP1) ou pôle « Eco-développement » recouvre les actions d'accompagnement des acteurs économiques en faveur de la préservation et la valorisation des patrimoines identitaires du territoire : le développement durable, mission des Parcs Naturels Régionaux.

En 2017, 6 agents y seront affectés et en charge d'en assurer les missions et actions (6 permanents mais les restrictions budgétaires globales conduisent à ne pas remplacer 1 permanente partant en congés maternité début 2017 et qui sera absente jusqu'en septembre 2017).

ESPACE PROGRAMME 2 : Eco-développement

Eve ALCAIDE (15)
Coordination EP1
Eco-tourisme
et Activités de pleine nature

Jérémie CRAIPEAU (15)
Coordinateur Leader

Andréa Cassagnes (63)
Agriculture et Marque Parc

Marie FAUCHON (63)
Eco tourisme
Communication touristique

Véronique LANG (15)
Animatrice Leader

Marianne COHADE
assistante administrative Leader

Assistance Administrative

Marie-Pierre GARD (accueil téléphonique et physique à Murat et assistance administrative EP1 + EP2)

2. Mission « TOURISME »

Le territoire Parc des Volcans d'Auvergne est engagé dans le dispositif européen « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETDEP) » porté par la Fédération EUROPARC pour la période 2014-2019.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au territoire d'offrir un cadre au développement touristique qui place l'homme, qu'il soit habitant ou visiteur au centre d'un développement respectueux de l'environnement et de l'histoire des lieux, qui favorise la découverte des spécificités patrimoniales. Le nouveau programme d'actions sur cette période se décline en 4 axes :

1. Accompagner les professionnels vers une offre qualifiée « Parc des volcans d'Auvergne » répondant aux attentes des visiteurs
2. Accompagner les collectivités du territoire et expérimenter une offre pour développer une offre qualifiée de tourisme durable
3. Sensibiliser, faire connaître et promouvoir la destination « Parc naturel des volcans d'Auvergne » auprès de tous les publics
4. Mieux connaître les clientèles touristiques du PNRVA et évaluer la politique de tourisme durable

En 2017, Marie FAUCHON LALUQUE sera en congé maternité puis parental jusqu'en septembre et ne sera pas remplacée pendant son absence. La mission tourisme sera donc réduite au 0,8 ETP d'Eve ALCAIDE, laquelle est également responsable de l'Espace Programme 1 « Développement rural durable » pour 20% de son temps de

travail. Il conviendra donc d'adapter le contenu et le volume des cations choisies à ce que cette dernière sera en capacité de prendre en charge.

❖ PROMOTION DE LA DESTINATION PARC ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS VERS L'ECOTOURISME

L'étude pour la définition de la stratégie de communication touristique du Parc se terminera dans le 1^{er} trimestre 2017. Il est prévu la restitution d'un kit de communication incluant des textes, des mots clés, des photos de façon à transmettre aux prescripteurs de la destination Parc (Offices de tourisme, socio-professionnels, agences de voyages...) des éléments de communication justes pour parler au mieux des spécificités du territoire classé Parc naturel régional.

Par ailleurs, dans le souci d'informer en amont les visiteurs et de les sensibiliser sur place aux particularités des espaces qu'ils vont arpenter, la cellule Tourisme du SMPNRVA prévoit **la mise en place d'un site mobile « Osez les volcans »** dédié à la promotion du territoire Parc et d'une offre écotouristique.

A destination des professionnels de l'éco-tourisme, il est prévu **la mise à jour des fiches de gestion environnementale**, le contexte et les adresses ayant évolué depuis 2012, date à laquelle ces fiches ont été créées. Elles seront diffusées largement par voie de téléchargement.

En 2016, nous avons travaillé sur la **réalisation d'outils d'appartenance au territoire Parc à destination des Offices de tourisme**. Il s'agira en 2017 de les généraliser de façon à ce que les locaux d'accueil des OT qui sont sur le territoire Parc puissent en disposer.

L'opération « pots d'accueil estivaux » sera reconduite en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Murat sur 2 dates en juillet-août.

❖ QUALIFICATION DE L'ITINERANCE

En partenariat avec IPAMAC, le travail en cours pour la requalification de la Grande Traversée Massif Central en VTT sera poursuivi. Parallèlement, IPAMAC conduit également une réflexion sur ce que sera l'itinérance future en Massif Central et l'opportunité de thématiser certains itinéraires : multi-activités, trail ou culture qui seront autant d'expérimentations qui seront conduites dans les Parcs du Massif central entre 2017 et 2018. Sera également reconduite l'organisation du concours « Un autre tourisme s'invente ici ».

Par ailleurs, la mission tourisme poursuivra ses actions permanentes avec :

- l'édition de la documentation touristique,
- l'accompagnement des manifestations sportives « partenaires du Parc »
- l'accompagnement des projets de développement touristique portés par les collectivités du territoire et les stations de ski,
- la participation aux travaux des réseaux engagés dans l'écotourisme.

En 2017, il s'agira de finaliser la transmission des pistes équestres Dômes-Sancy et Cézallier Limon. La promotion de ces 2 circuits a été reprise par les instances fédérales de tourisme équestre. Il s'agit désormais d'en pérenniser l'entretien.

→ Les dépenses prévisionnelles 2017 pour le tourisme hors ingénierie (montants TTC) :

- Pots d'accueil estivaux à l'Office de tourisme du Pays de Murat : 300 €
- Déclinaison des outils d'appartenance Parc pour les OT : 4000 €
- Réalisation du site mobile « Osez les volcans » : 7086€
- Accompagnement des manifestations partenaires du Parc : 800€
- Maintenance pistes équestres : 500€
- Mise à jour des fiches gestion environnementale : 1000 €
- Requalification de la GTMC VTT avec IPAMAC : 1000 €
- Travail sur l'itinérance prospective avec IPAMAC : 1965€

Une demande de soutien Leader serait faite pour la réalisation des outils d'appartenance Parc à destination des OT, le site mobile et la mise à jour des fiches de gestion environnementale. Le financement de ces actions devrait être le suivant : 52% SMPNRVA et 48% Leader.

La participation financière du SMPNRVA à l'opération « requalification de la GTMC VTT », portée par IPAMAC, d'un montant de 1000€ sera valorisable par la prise en charge du temps d'agents SMPNRVA consacré à cette opération à hauteur de 996,23 € (Validation en bureau du Parc le 10 juin 2016, convention IPAMAC/SMPNRVA signée le 14 octobre 2016)

Par ailleurs, la documentation touristique du Parc (Livret de découverte, Nature en Poche) sera rééditée pour un montant de 15 000€ TTC (budget communication).

La cotisation annuelle à Europarc s'élève à 600 € TTC

3.Mission « AGRICULTURE»/ marque parc

❖ LA VALORISATION DES PRAIRIES

En 2016 Sylvain Blanchon a expérimenté l'outil « Enquête Pastorale » élaboré en Rhône-Alpes sur le massif des Monts Dore avec l'aide de Laura Motel, stagiaire sur 5 mois. Des résultats très intéressants sont ressortis de cette enquête et sont désormais disponibles dans un document de synthèse.

Au terme de ce travail, Sylvain Blanchon a souhaité mettre un terme à ses fonctions. Le contexte régional n'étant pas propice à la poursuite de cette mission « pastoralisme » par le Syndicat mixte du Parc, son poste n'a pas été renouvelé.

La cellule Agriculture se compose désormais d'un ETP, aujourd'hui occupé par Andréa Cassagnes dont la mission principale est l'accompagnement et la valorisation des productions locales emblématiques via la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Le travail d'accompagnement des exploitations pastorales sera poursuivi dans le cadre de la gestion des Sites Natura 2000. En parallèle, la chargée de mission Agriculture du SMPNRVA accompagnera, sur les Monts Dore, la contractualisation des Mesures agro-environnementales (MAEC), notamment dans le cadre de l'application de la mesure « entités collectives pastorales » qui s'adresse particulièrement aux groupements pastoraux, en partenariat avec Auvergne Estives, et la MAEC «herbe 09» (gestion pastorale) pour les parcelles d'estives situées en zone Natura 2000.

❖ LA MARQUE PARC

La charte 2013>2025 du PNRVA prévoit le développement et la qualification de produits agricoles durables et identitaires du territoire. Il s'agit ainsi, dans le même temps :

- . de favoriser la mise en valeur des spécificités de ce territoire exceptionnel (qualité des sols, de l'eau, de l'herbe, races locales adaptées, savoir-faire associés...)
- . d'aider les entreprises à s'inscrire dans un développement durable adapté à ces spécificités et au contexte économique, social et écologique global (pérenniser les pratiques agricoles respectueuses des prairies, améliorer la gestion des effluents, la préservation du paysage, les économies d'énergies...).

Pour accompagner les agriculteurs et entreprises agroalimentaires dans cette voie, en ce qui concerne les productions qui répondent déjà aux critères d'environnement préservé et valorisé, de dimension humaine, et de lien au territoire, le SMPNRVA leur propose de bénéficier d'une qualification via la **Marque « Valeurs Parc naturel régional »** .

La présente action a pour objectif de sensibiliser les éleveurs concernés par ce marquage pour améliorer leur meilleure connaissance des enjeux et pratiques à adapter (effluents, points d'abreuvement, zones humides, biodiversité des prairies et intérêt apicole).

En 2017 le travail de marquage sera poursuivi sur :

- Le miel : 3 bénéficiaires
- La gentiane : 1 bénéficiaire
- La Viande Salers : 1 bénéficiaire

- Les pâtisseries traditionnelles : Cornet de Murat, Carré de salers, croquants et brioche de tome : 7 bénéficiaires
- Les fromages et produits laitiers : 12 éleveurs-producteurs

Il s'agira de conforter ce réseau, d'accueillir et d'accompagner de nouveaux producteurs dans cette démarche.

En 2016, la cellule agriculture a été accompagnée par un bureau d'étude pour faire émerger un marquage sur la Pierre volcanique. Un groupe de travail rassemblant différents profils de métiers en lien avec la pierre volcanique : de l'extraction à la valorisation a été réuni 2 fois. La marque Valeurs Parc a été présentée et le groupe de travail a pu échanger sur la pertinence de développer un tel outil sur le territoire. Ces rencontres ont permis de constater une forte motivation des acteurs présents pour un travail collectif sur cette démarche, mais également d'identifier d'autres axes de travail et de collaboration qui seraient cohérents et intéressants à développer. Parmi celles-ci, la possibilité **de recruter** un(e) stagiaire de niveau Bac+ 5 durant 5 à 6 mois **sur le premier semestre 2017** serait intéressante. Ce stage permettrait de mener un **état des lieux de la filière pierre sur le territoire des Volcans d'Auvergne, mais également de travailler sur le lien historique et patrimonial d'utilisation de la pierre volcanique par les sociétés au fil des ans (historique géologique, différentes méthodes d'extraction et leur évolution, utilisation diverses des roches, patrimoine bâti restant, activité de la filière aujourd'hui et poids économique, pistes de valorisation...)**. Le groupe de travail a mis en avant la nécessité d'ancrer la marque pierre volcanique dans une base solide de contexte territorial à l'échelle du territoire Parc.

2017 sera également l'année de la finalisation du cahier des charges du marquage du travail de la filière Pierre volcanique et d'engagement des 1ers professionnels dans ce nouveau marquage.

❖ COMMUNICATION DE LA MARQUE VALEURS PARC

En 2017, nous allons décliner la nouvelle marque « Valeurs Parc naturel régional » en remplacement de la marque Parc « Produit » et « Accueil ». Il s'agira de réajuster certains outils de promotion tels que :

- La **fabrication d'étiquettes** apposées sur les produits marqués. Celles-ci seront ensuite revendues aux producteurs à prix coûtant.
- Un **pictogramme filaire « fromages et produits laitiers »** sera décliné selon la charte graphique de la marque Parc existante.

Par ailleurs, il sera proposé au réseau des bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » **une soirée débat** de façon à inviter producteurs, restaurateurs, hébergeurs et prestataires pédagogique à se rencontrer, échanger et construire ensemble un programme d'actions pour développer les inter-actions.

→ Budget prévisionnel de cette opération hors ingénierie (montant en TTC)

<i>Fabrication étiquettes</i>	800 €
<i>Pictogramme filaire</i>	400 €
<i>Soirée débat</i>	450 €
<i>Stagiaire Marque Parc</i>	3000 €

TOTAL : 4650 €

Cet ensemble d'actions serait intégralement financé par le SMPNRVA. Les étiquettes de la marque « Valeurs Parc » seront revendues aux producteurs au prix de revient : environ de 0,02 €/ étiquette.

4. Mission « LEADER »

Depuis juillet 2015, le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est éligible à la nouvelle programmation Leader 2015-2020. Celui-ci portera donc un nouveau programme Leader intitulé « Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif » et bénéficiera d'une enveloppe financière de 4,39 millions d'Euros.

L'année 2017 marquera donc le lancement opérationnel de ce nouveau programme de développement local. 7 fiches actions ciblées (revitalisation rurale, culture/patrimoines, projets collectifs et solidaires, valorisation économique des ressources naturelles, sobriété énergétique, promotion et coopération) permettront d'accompagner et de soutenir des projets locaux privés et/ou publics. 4 étapes principales seront mises en œuvre en 2017 :

- Finalisation de la communication du nouveau programme (supports papier, numérique, stratégie de communication, etc.) ;
- Organisation d'un forum de lancement du programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 à destination des acteurs locaux (présentation du nouveau programme opérationnel, retour/ témoignages sur les deux précédents Leader, ateliers et tables rondes pour initier des réflexions et des projets en lien avec la nouvelle priorité ciblée) ;
- Animation/ gestion du programme Leader (accompagnement porteurs de projets, montage dossiers Leader, organisation des comités/ programmation, etc.) ;
- Evaluation / suivi du programme ;

→ Les dépenses prévisionnelles 2017 pour la mission Leader seront les suivantes (montants TTC) :

- *Frais de déplacements/ restauration : 4 500 €*
- *Communication (finalisation supports et outils) : 6 630 € (report 2016)*
- *Organisation forum lancement : 3 500 € (report 2016)*
- *Cotisation Leader France : 600 €*

TOTAL :

2016 : 10 130€
2017 : 5100€

Les dépenses liées à l'animation du programme Leader sont financées à 20% par le SMPNRVA : 20% et à 80% par Leader.

Espace programme 2 « BIODIVERSITE, RESSOURCES ET ESPACES NATURELS »

1 - LE PERSONNEL

L' « Espace Programme n°2 » (EP2) ou pôle « biodiversité, ressources et espaces naturels » recouvre les actions au cœur du métier des Parcs Naturels Régionaux. En 2017, 21 agents y seront affectés et en charge d'en assurer les missions et actions (14 permanents et 7 saisonniers) mais les restrictions budgétaires globales conduisent à ne pas renouveler 1 contrat de permanent arrivant à terme et à réorganiser l'accueil estival saisonnier à Chaudesfour et à la Godivelle.

D'autres agents de l'équipe du Parc participent également à la réalisation du programme d'actions 2017 – avec financements de l'EP2 – il s'agit d'Andréa CASSAGNE sur l'agri-environnement, des Gardes Nature de la Chaîne des Puys, de Fabienne MICHEL sur le projet éducatif « la biodiversité à notre porte », d'Olivier ROQUETANIERE sur le SIG et du service administratif et financier.

ESPACE PROGRAMME 2 : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Cécile BIRARD (63)

Coordination EP2
Expertise : Natura 2000 et
Trame verte et bleue

Aimie BLEY (15)

Natura 2000
Patrimoine naturel

Luc BELENGUIER (63)

Natura 2000
Patrimoine naturel

Nadège GUIMARD (63)

Eau et milieux aquatiques

Philippe BOICHUT (63)

Patrimoine naturel
Sensibilisation et promotion

Jean-Philippe REYGADE (15)

Garde nature CANTAL

Elodie MARDINE (63)

Agri-environnement – Eau

Marine KREDER (3 mois)

Chargée d'études Espèces

Réserves naturelles nationales

Thierry LEROY (Chastreix)

Conservateur Chastreix-Sancy
Godivelle

Eric VALLÉ (Chaudesfour)

Conservateur Chaudesfour

Lionel PONT (La Godivelle)

Conservateur Sagnes de La

Cindy MERLOT (Chastreix)

Chargée d'Etudes RNNCS et ENS
Montagne du Mont

XXX YYY (Chaudesfour)

Accueil estival Maison de la Réserve

Rocher de la Jaquette

Camille THOMAS (Chastreix)

Garde et Chargé(e) d'études RNNCS

AAA BBB (La Godivelle)

Accueil et chargé(e) d'études
Maison de la Réserve

Assistance Administrative

Sandrine GUITTARD (Montlosier, Chaudesfour dont l'accueil, Chastreix)

Gardes Nature Saisonniers (4 à 7 mois entre mai et novembre)

XXXXX (Crêtes du Sancy – 63)

XXXXX (Monts Dore – 63)

XXXXX (Monts Dore – 63)

XXXXX (Monts du Cantal - 15)

XXXXX (Monts du Cantal - 15)

2 – LES ACTIONS

a. Ressources en eau, milieux aquatiques et zones humides (programme 13 Eau et milieux aquatiques)

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.2 « des ressources naturelles valorisées durablement » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

- 2017 est la dernière année de l'animation du **contrat territorial des lacs de la tête de bassin versant de la Couze Pavin (lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre, des Bordes et les zones humides associées)** signé en octobre 2012 (pour 5 ans). Il s'agit de :
 - La coordination générale du contrat,

- L'animation agro-environnementale auprès des agriculteurs pour améliorer les pratiques agricoles sur les parcelles et améliorer la gestion des effluents (capacités de stockage, adaptation des bâtiments, etc.) avec notamment, la 2^{ème} et dernière année de contractualisation des MAEC,
- Des travaux d'installations, complémentaires à ceux de l'an passé, d'abreuvoirs et mises en défens de lacs, cours d'eau et zones humides (par divers maîtres d'ouvrages),
- Une étude de suivi-évaluation de la qualité du lac Pavin
- Une étude bilan du Contrat pour en évaluer l'efficacité et proposer des scénarii sur la poursuite des actions et leur cadre.

Ce contrat est financé à hauteur d'1 451 000 euros pour 5 ans. En 2017, il est prévu le financement du poste « eau » (0,5 ETP de coordination générale) et d'un poste d'animation agri-environnementale (0,4 ETP) et des actions pré-citées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et le Conseil général du Puy de Dôme + 0,1 ETP assistante administrative.

- 2017 devrait voir la signature du **Contrat Territorial « Sources de la Dordogne / Sancy / Artense »** qui a connu beaucoup d'évolutions dans sa finalisation en 2016. Le montant de ce Contrat (actions et animations portées par différents maîtres d'ouvrage et financées de 80 à 100% principalement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les 2 Conseils Départementaux 63 et 15, les collectivités territoriales concernées, EDF et l'Europe) s'élève à 17 000 000 d'euros pour 5 ans !

Les diagnostics de territoire ont permis de mettre en évidence les enjeux relatifs à la qualité de l'eau et les axes d'actions principaux autour de :

- La gestion de l'assainissement
- L'amélioration des pratiques agricoles
- La préservation des zones humides et des lacs
- La diminution des impacts de la production hydro-électrique

Le 10 juin 2016, le Comité Syndical a délibéré favorablement pour que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation générale de ce contrat jusqu'en septembre 2018. Cette animation sera assurée à hauteur de 0,5 ETP en 2017 et 1 ETP en 2018 afin de suivre le nombre croissant d'actions qui sera mis en œuvre. L'animation prévoit également, en 2017, la coordination Agri-Environnementale du contrat par le Parc à hauteur de 0,3 ETP. Les actions 2017 sous maîtrise d'ouvrage Parc portent sur la mise en œuvre du Projet Agri-Environnemental et Climatique (sous réserve de sa validation), une étude de gouvernance sur la gestion de l'eau à l'échelle du contrat avec des scénarii pour une mise en œuvre en 2018, une synthèse bibliographique des études sur le Lac de la Crégut et la mise en place de suivis biologiques et physico-chimiques de la qualité des rivières.

- En complément, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance 0,1 ETP afin d'assurer une **cohérence territoriale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques** auprès des élus à travers l'organisation de journées d'information-sensibilisation, de porter à connaissance lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et de conseils.
- Le territoire du Parc des Volcans se caractérise en particulier par la présence de zones humides et tourbières en forte densité. **Les tourbières de l'Artense et du Cézallier** se répartissent sur 102 sites dont 75% sur le bassin Adour-Garonne. Un projet participatif avec les acteurs du territoire a été conduit en 2016 pour co-construire un programme d'actions afin de préserver et mettre en valeur cet exceptionnel patrimoine qui pourrait aboutir à une reconnaissance internationale (RAMSAR). 2017 doit voir la finalisation de ce projet et sa mise en œuvre dans une seconde phase afin de compléter et synthétiser les connaissances acquises et les partager avec l'ensemble des acteurs.

b. Gestions d'espaces naturels (programmes 10 sites classés et réservoirs de biodiversité et 11 Espèces et patrimoine naturel)

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis »

- L'année 2017 espère voir **la création de la Réserve Naturelle Régionale sur la tourbière du Jolan à Ségur les Villas** à l'initiative des élus locaux avec l'appui du SMPNRVA, répondant ainsi à un des engagements de la Charte du SMPNRVA dans le domaine de la protection de la nature. Le SMPNRVA espère assurer en 2017 la rédaction du plan de gestion et la 1^{ère} année d'animation de la mise en œuvre de cette RNR en concertation avec les élus et les acteurs locaux (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, naturalistes, etc.) et avec l'appui financier du Conseil Régional pour l'ingénierie.
- En 2017, le Syndicat mixte du Parc poursuit également **la gestion des 4 Réserves Naturelles Nationales** (en partenariat avec l'ONF pour celle de la Vallée de Chaudfour) sur les 5 Réserves nationales existantes

en Auvergne et avec un financement assuré en totalité par l'Etat et l'Europe (5 ETP permanents, 0,4 ETP d'assistance administrative et 1,6 ETP de saisonniers).

Les Réserves naturelles sont gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics. Le gestionnaire s'appuie sur un Comité consultatif représentant tous les partenaires (élus, usagers, scientifiques, administrations) qui donnent régulièrement leur avis sur la gestion du site, inscrite dans un plan de gestion pour 5 ans et articulé autour des 3 missions des RNN : protéger, gérer et faire découvrir.

La **RNN de la Vallée de Chaudefour** sera marquée en 2017, suite à l'évaluation de la mise en œuvre de l'actuel Plan de gestion sur 5 ans, par sa révision tout en assurant les actions classiques reconduites de d'information (accueil à la Maison de la Réserve, animations, lettres, etc.) et surveillance, de partenariat local, notamment avec les AMM et de suivis et inventaires scientifiques.

La **RNN de Chastreix-Sancy** poursuit la réalisation de son plan de gestion en matière de maîtrise de la fréquentation et des activités sportives et agricoles sur son territoire, de surveillance, d'entretien et restauration des sentiers, de gestion de l'ENS Montagne du Mont, mais aussi sur la mutualisation d'actions avec la RNN de la Vallée de Chaudefour. Un gros programme de meilleure connaissance (inventaires, fonctionnements, fonctionnalités) du patrimoine naturel a été monté avec la DREAL et l'Europe et est en cours de mise en œuvre.

La **RNN des Sagnes de La Godivelle** a vu en 2016 la finalisation et la validation de son nouveau Plan de gestion pour 5 ans structuré autour de 4 grands objectifs :

1. Maintenir les milieux tourbeux et aquatiques
2. Favoriser la biodiversité des zones humides de moyenne montagne
3. Assurer l'intégrité de la Réserve naturelle
4. Faire vivre la Réserve naturelle

2017 verra sa première année de mise en œuvre associée à 2 projets d'envergure : une nouvelle Maison de la Réserve et du Cézallier pour moderniser les infrastructures d'accueil du public, portée les élus locaux et une étude d'opportunité d'extension de la Réserve naturelle. Le programme d'actions de meilleure connaissance et compréhension du fonctionnement du patrimoine naturel sera monté avec l'Etat et l'Europe.

La **RNN du Rocher de la Jaquette** sera marqué par la finalisation et la validation du nouveau plan de gestion étendant légèrement le périmètre actuel de la Réserve. La gestion éco-pastorale mise en œuvre depuis 10 ans pour la restauration des milieux ouverts, en partenariat avec un éleveur local, se poursuit, de même que les études et suivis écologiques pour évaluer l'état de conservation des habitats naturels.

- Le Syndicat mixte du Parc est gestionnaire pour le compte du **Département du Puy de Dôme de 3 Espaces Naturels Sensibles** pour lesquels il a rédigé les plans de gestion : ENS du Lac des Bordes, ENS de la Montagne du Mont et ENS de la Tourbière de Jouvion. 2017 verra la validation du nouveau Plan de gestion de l'ENS Lac des Bordes et se poursuivre les actions courantes prévues dans le plan de gestion de l'ENS de la tourbière de Jouvion. Pour l'ENS Montagne du Mont, l'année 2017 sera consacrée à l'évaluation du PdG 2013-2017 (le suivant sera rédigé en 2018), la rédaction d'un compte rendu des travaux réalisés d'exploitation d'une partie de la péssière (conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux), aux suivis de l'impact des travaux (végétation, oiseaux, rophalocères, orthoptères, peuplement d'épicéas...) et à la valorisation de ces gros travaux (édition d'un livret, pose de 2 panneaux, inauguration, etc.). De plus, le Parc organise chaque année des animations de découverte de ces sites. La gestion et l'animation des ENS dépendent de réponses à appel d'offre pour lesquelles le Parc a été retenu et est donc financé à 100% par le Conseil Général du Puy de Dôme.

2017 sera également marquée par la validation du Plan de gestion de l'ENS d'initiative locale « lac Pavin-Creux de Soucy » par le SMPNRVA en cohérence avec le Contrat des Lacs et le site Natura 2000 Cézallier. Cette action a été financée par la commune de Besse en 2016.

c. Mise en œuvre et animation des sites Natura 2000 (programmes 10 sites classés et réservoirs de biodiversité et 11 Espèces et patrimoine naturel)

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

Les **8 sites Natura 2000 animés par le Parc** (Artense, Cézallier Nord et Sud, Chaîne des Puys, Monts Dore, Tourbières du NE Cantalien, Zones Humides de Riom ès Montagnes, Monts et plomb du Cantal et Massif Cantalien) sont dotés de DOCOB, Documents d'Objectifs, équivalents des plans de gestion simplifié de site.

138 000 euros sont prévus en 2017, financés par l'Etat et l'Europe, pour la mise en œuvre des actions confortant 2 ETP (à Montlosier et à Murat) affectés aux 8 sites ainsi que **5 gardes nature** (3 sur le Cantal - 1 de 6 mois et 2 de 4 mois-, 2 sur les Monts Dore sur 6 mois chacun) et l'équivalent de 50 jours des gardes nature permanents de la Chaîne des Puys, 15 jours agent sur l'éducation à l'environnement et 15 jours agent sur le SIG ainsi qu'une part de la coordination du pôle.

Le programme d'actions envisagé en 2017 porte, comme chaque année, pour chacun des sites, sur l'animation, l'information, la communication, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, mesures agro-environnementales et climatiques, charte Natura 2000), le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire, la sensibilisation, la conciliation des usages et l'entretien-restauration des sentiers ainsi que l'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidence. 2017 sera plus particulièrement marquée par le développement de 2 projets pédagogiques sur « la biodiversité à notre porte » sur les Zones humides de Riom es Montagnes et sur les Monts Dore et par l'organisation d'un gros chantier de restauration sur le Puy Griou en partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary.

Enfin, sur les 5 **Projets Agro-Environnementaux et Climatiques** (PAEC) validés par l'autorité de gestion (Région Auvergne) en 2015 et 2016 (« Lacs et tourbières du Cézallier », « Monts Dore », « Monts du Cantal », « tourbières et zones humides du nord cantal » et « Chaîne des Puys »), les 3 premiers sont encore ouverts à la contractualisation des **MAEC** par les agriculteurs jusqu'au 15 mai 2017. L'animation pour l'accompagnement des agriculteurs volontaires est financée par l'Etat et l'Europe.

d. Espèces patrimoniales du territoire (programme 11 Espèces et patrimoine naturel)

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis »

Le Parc a consenti un gros effort ces dernières années par rapport à cet engagement de la Charte sur les espèces patrimoniales à forts enjeux en développant et expérimentant des méthodes et protocoles qui lui valent une reconnaissance nationale aujourd'hui mais aussi avec des résultats insoupçonnés renforçant encore le rôle et la responsabilité exceptionnels de réservoir de biodiversité du territoire Parc. Pour des raisons de choix politiques, seules les actions de valorisation et transfert de la connaissance et expertise acquises sont maintenues en 2017. Toutes ces actions ont été ou seront financées à 100% par l'Etat, la Région, les Agences de l'Eau et l'Europe. Une veille légère est assurée sur les espèces problématiques (Campagnols terrestres et espèces envahissantes).

e. Trame écologique du territoire (ou Trame Verte et Bleue) (programmes 11 Espèces et patrimoine naturel, 12 Aménagement et Paysage et 15 Prairies permanentes)

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis » / orientation 2.3 « des espaces de vie de qualité grâce à une planification optimisée » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

Seule une action de transfert de la connaissance acquise est maintenue sur cette thématique, notamment, au travers des avis consultatifs émis par le Parc.

f. Loisirs motorisés

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / disposition 3.2.2.2 « développer les pratiques écoresponsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs »

Il s'agit de mettre en œuvre la disposition correspondante de la Charte : « La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est réglementée au plan national par la loi n°91-2 du 3 janvier 1991. De façon à adapter cette réglementation aux enjeux locaux de préservation de milieux naturels et de paysages fragiles du territoire PNRVA, 77 arrêtés municipaux ont été pris à ce jour par les Communes concernées, avec l'appui technique et juridique du SMPNRVA.

Une démarche intercommunale a vu le jour sur les Gorges de la Rhue en concertation avec les élus et les pratiquants en 2015. En 2016, un diagnostic de terrain partagé avec les pratiquants les chemins, leur statut et leur état. 2017 s'inscrit dans la continuité de cette action et son développement à plus petite échelle sur les Monts du Cantal.

g. Sentinelles de la Nature

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 1 « la cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA » / mesure 1.1 : « favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire » / disposition 1.1.1.1. « développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants »

En 2017, aucun projet ne sera développé faute de moyens humains à y consacrer.

h. Forêts anciennes

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / mesure 3.3.1 : « Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité » / disposition 3.3.1.2 « promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts »

Après la mise en place d'îlots de sénescence par plusieurs communes du Parc et le gros travail mené en 2016 dans le cadre d'IPAMAC sur la cartographie des forêts anciennes du territoire, 2017 devrait être consacrée à une valorisation auprès des acteurs du territoire et à l'échelle Massif central de ces actions et un complément de connaissance sur les Monts du Cantal (toujours dans le cadre d'IPAMAC).

Espace programme 3 - URBANISME, PAYSAGE ET ENERGIE

1/ LE PERSONNEL DE L'ESPACE PROGRAMME

L'Espace programme 3 Urbanisme, paysage et énergie a notamment en charge :

- > les actions urbanisme et paysage : suivi des documents d'urbanisme, animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU), etc.
- > les actions énergie-climat : étude sur les mobilités en zone de montagne (TEAMM), candidatures TEPCV, etc.

En 2017, 4 agents y seront affectés :

- > Jérémy PAPIN : Coordination de l'Espace-programme 3 Urbanisme, paysage et énergie | Atelier Rural d'Urbanisme
- > Lucie MODESTE : Chargée de mission Urbanisme et paysage
- > Virginie DELAGE : Chargée de mission énergie-climat
- > Françoise LACOMBE, Assistante administrative (40 % sur EP3)

2/ GESTION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE : BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Journées techniques énergie -

Action annualisée.

Les objectifs visés par la Charte du Parc concernant l'enjeu de l'énergie sont d'atteindre, sur l'ensemble du territoire, une réduction de 30 % des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre, ainsi qu'une production locale de 30 % d'énergies renouvelables par rapport aux consommations. Pour y contribuer, le Syndicat mixte mène des actions de sensibilisation destinées aux élus et aux techniciens des collectivités et/ou à des groupes d'acteurs spécifiques (agriculteurs, professionnels du tourisme par exemple). Ces actions se présentent sous la forme de trois à cinq « journées techniques énergie » par an. Chaque journée traite d'un sujet particulier, de manière approfondie et pragmatique. Elles sont l'occasion pour les participants d'acquérir des connaissances, mais aussi de rencontrer et d'échanger des expériences entre acteurs.

Ces journées sont organisées, dans la mesure du possible, en alternance dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, sous la forme de visites commentées sur le terrain, et en partenariat avec nos partenaires locaux. L'organisation de ces journées techniques nécessite :

- la conception et la diffusion de documents de communication.
- l'intervention d'experts, parfois payantes, de témoin et/ou du propriétaire/gestionnaire des sites.
- la mise à disposition d'un transport collectif (bus).
- la location d'une salle, les expositions, l'assurance ou l'achat de matériel pour les démonstrations et chantiers expérimentaux.

2017 :

- une journée technique sur le thème mobilités/déplacements.

Budget prévisionnel :

SMPNRVA : 1000 euros

TOTAL : 1000 euros

3/ POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DU PAYSAGE

Réalisation d'un Plan de paysage participatif -

Action annualisée.

Le Plan de paysage est un outil permettant d'impliquer les citoyens dans un projet de territoire, de renforcer son attractivité et d'améliorer le cadre de vie, à travers la définition d'orientations concrètes et spatialisées en faveur du paysage. Le Plan de paysage sera réalisé à l'échelle d'un Pays, d'un ou de plusieurs EPCI ou d'un ou de plusieurs sous-ensembles paysagers. Les objectifs sont de :

- lancer un appel à projets auprès des Pays, EPCI et communes du Parc et identifier un territoire-test.
- réaliser un Plan de paysage participatif en associant l'ensemble des acteurs du territoire concernés (élus, habitants, entreprises, etc.).
- conventionner si besoin, lors de la phase de diagnostic, avec une école d'architecture, de paysage ou d'urbanisme.
- définir un programme d'actions pour répondre aux objectifs fixés.

Budget prévisionnel :

SMPNRVA : 8 000 euros
 REGION : 10 000 euros
 DREAL Auvergne : 15 000 euros
 LEADER : 7000 euros
 TOTAL : 40 000 euros

2017 (report 2016) :

- lancement de l'étude et choix du territoire.

4/ PATRIMOINE VERNACULAIRE

Inventaire et valorisation du petit patrimoine bâti -

Le Syndicat mixte souhaite permettre l'intégration des données issues de l'inventaire du petit patrimoine bâti au sein du Regard du Parc (porter à connaissance). Un premier inventaire a été réalisé entre 1990 et 1993 (fiches au format papier). L'objectif est désormais d'actualiser, de compléter et de numériser l'ensemble de cet inventaire, afin d'en faciliter l'exploitation. En 2013, le travail a porté sur 46 communes (Puy-de-Dôme) et 2500 objets ont été recensés. En 2015, le travail a porté sur 44 communes (Puy-de-Dôme et Cantal). En 2017, le Syndicat mixte a poursuivi l'inventaire sur 35 nouvelles communes cantaliennes, à travers le recrutement d'un agent en Service civique, pour une période 6 mois.

Les objectifs sont les suivants :

- prendre contact avec les élus les collectivités et recenser les inventaires existants.
- se déplacer sur le territoire afin de compléter l'inventaire, de procéder au géo référencement de chaque objet et de compléter la base de données photographiques.
- compléter la base de données générale (Excel/SIG).
- rédiger une série de fiches informatisées (communales et intercommunales), accompagnées de cartographies.

2017 :

- finalisation de l'inventaire terrain sur les 20 communes restantes et programmation d'actions de valorisation à engager les années suivantes.

Budget prévisionnel :

SMPNRVA : un stagiaire ou Service civique sur une période de 6-7 mois.

5/ URBANISME DE PLANIFICATION

Accompagnement des projets d'urbanisme de planification -

Action permanente d'accompagnement des collectivités dans les projets d'urbanisme de planification.

L'EP3 comprend une part importante d'assistance technique aux collectivités qui s'inscrira, en 2016, dans la continuité des actions menées en 2015 :

> Suivi et accompagnement des communes et EPCI dans leurs projets d'urbanisme de planification (SCoT, PLUi, PLU, Carte communale) engagés hors ARU : SCoT du Pays d'Aurillac, PLU d'Aydat, PLU de Besse-et-Saint-Anastaise, PLU de Saint-Saturnin (63), PLU de Charbonnières-les-Varennnes, PLU de Chastreix, PLUi d'Ardes Communauté, etc.

- > Suivi et accompagnement des projets d'urbanisme de planification accompagnés par l'ARU : PLU de La-Tour-d'Auvergne, Chanat-la-Mouteyre, Rochefort-Montagne, Ceyssat/Mazayes, etc.
- > Coordination et rédaction des porter à connaissance (Regard du Parc) en amont des projets de planification : Ardes Communauté et SCoT d'Issoire, Chastreix, Mazayes, Pulvérières, etc.
- > Avis PPA (Personne publique associée) sur les documents d'urbanisme (conformément aux dispositions de l'article L.123.9 du Code de l'Urbanisme).
- > Suivi des projets habitat/logements (PLH).
- > Suivi des projets d'AVAP : Saint-Saturnin (63), etc.

6/ URBANISME OPERATIONNEL

Accompagnement des projets d'urbanisme opérationnel -

Action permanente d'accompagnement des collectivités dans les projets d'urbanisme opérationnel (lotissements, éco quartiers, zones d'activités, infrastructures touristiques, aménagement de sites naturels, etc.).

L'EP3 comprend une part importante d'assistance technique aux collectivités qui s'inscrira, en 2016, dans la continuité des actions menées en 2015 :

- > Suivi et accompagnement des projets hors ARU : Volvic (site du Goulet), etc.
- > Suivi et accompagnement des projets accompagnés par l'ARU : Menet (éco quartier), Saint-Genès-Champanelle (éco quartier), Sayat (centre-bourg), Volvic (centre-bourg), etc.

7/ ATELIER RURAL D'URBANISME

Animation de l'ARU -

Action permanente.

- organisation annuelle du Comité de pilotage.
- animation des Comités techniques (ou Forum) avec l'ensemble des partenaires.
- valorisation et promotion de l'ARU (séminaires, communication, etc.).

Formations et journées techniques ARU -

Actions annualisée.

L'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) a été officiellement lancé le 06 juin 2013. L'ARU se présente comme un collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux pays, EPCI et communes signataires de la Charte 2013>2025.

Dans la continuité des actions engagées précédemment, le Syndicat mixte et l'ensemble de ses partenaires souhaitent que l'ARU devienne un outil d'information et de sensibilisation au service des collectivités et décideurs politiques, à travers l'organisation de journées thématiques.

2017 (report 2016) :

- deux journées techniques co-organisées par les partenaires de l'ARU (une session dans le Cantal et une autre dans le Puy-de-Dôme).

Budget prévisionnel :

SMPNRVA : 2000 euros (soit 1000 euros par session).
TOTAL : 2000 euros

Valorisation d'opérations pilotes ARU -

Action annualisée.

Le Syndicat mixte et ses partenaires souhaitent valoriser et mettre en avant les opérations pilotes accompagnées par l'ARU (PLUi, PLU, éco quartiers, centres-bourgs, etc.) afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires, et faire émerger de nouveaux projets d'urbanisme s'inscrivant dans les objectifs de la Charte 2013>2025.

Public-cible : élus et agents des collectivités.

Supports envisagés : guides pratiques, fiches-projets, vidéos, photographies, témoignages, etc.

2017 (poursuite actions 2016) :

- réalisation d'une vidéo d'animation présentant la démarche ARU et ses partenaires afin de communiquer plus facilement auprès des collectivités.

Budget prévisionnel 2016-2018 :

SMPNRVA : 10000 euros

DREAL : 3000 euros

TOTAL : 13000 euros

8/ TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Etude mobilités en zone de montagne (TEAMM) -

Actions annualisée.

Territoire au relief de moyenne montagne et peu marqué par la présence de bourgs importants, le Parc est dépendant à 79 % des énergies fossiles, et notamment en matière de transport. De nombreux déplacements pendulaires sont réalisés au sein et en direction des agglomérations périphériques. Afin de réduire cette dépendance énergétique, les signataires de la Charte se sont engagés à s'investir en faveur de la rationalisation et de l'innovation sur les questions de mobilités :

- développer les mobilités douces, notamment dans les centres-bourgs à forte vocation commerciale et/ou touristique.
- renforcer l'offre de circulation par bus en ouvrant les transports scolaires aux autres publics, en aménageant les horaires et les arrêts.
- rendre disponibles et diffuser les informations sur les possibilités d'accès en transport en commun sur le territoire.
- aménager des espaces de stationnement collectif, organiser et promouvoir le covoiturage.
- améliorer l'inter modalité, notamment par la mise en cohérence des horaires de bus.

Afin d'explorer cette problématique, le Syndicat mixte a répondu à un appel à projets du CGET (TEAMM), afin d'identifier, de proposer et d'expérimenter des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme (voiture individuelle) sur les territoires ciblés.

TEAMM Volcans : la zone d'étude TEAMM Volcans correspond à une trentaine de communes situées dans l'aire d'influence de l'agglomération clermontoise.

2017 :

- poursuivre la mise en œuvre d'actions sur le périmètre TEAMM Volcans : lancement d'une « étude pré-opérationnelle pour le déploiement du covoiturage de proximité sur le territoire d'expérimentation TEAMM Volcans ».

Budget prévisionnel :

Clermont communauté (volet mobilités de la convention) : 15000 euros

FEDER Massif central : *en attente de réponse IPAMAC*

9/ POLITIQUES TERRITORIALES / GESTION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) -

Dans le cadre de l'appel à projet national TEPCV lancé par le MEEM en 2014, une première candidature a été déposée par le Syndicat mixte en décembre 2014, sous l'impulsion de nos partenaires locaux (ADEME Auvergne, DREAL, DDT). Cette candidature portait une stratégie globale de transition énergétique pour le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Suite à la publication des résultats le 05 février 2015, le Syndicat mixte s'est vu attribuer le statut de « TEPCV en devenir ». Le document scellant l'engagement du MEEM pour débloquer 500 000 euros auprès de chaque territoire lauréat de l'appel à projet TEPCV est baptisé « convention particulière d'appui financier ». Ce document présente la stratégie du Syndicat mixte et l'ensemble des projets soutenus dans le cadre de TEPCV.

La candidature s'appuie sur des projets ciblés de rénovation énergétique des bâtiments publics participant à une dynamique de revitalisation des centres-bourg ruraux (projets financés dans huit collectivités).

La convention d'appui financier a été signée le 11 octobre 2016 au MEEM par l'ensemble des élus concernés. Suite à cette signature, le Syndicat mixte a souhaité s'engager dans la deuxième phase de l'appel à projet (TEPCV 2) pour une enveloppe globale d'1,5 million d'euros.

2017 :

- assurer un suivi technique et une coordination des projets financés dans le cadre de TEPCV 1.
- monter une candidature TEPCV 2 (candidature à déposer fin 2016 - début 2017) et suivi des projets si la candidature était retenue.

Espace-programme 4 « COHESION SOCIALE ET PATRIMONIALE »

1 - LE PERSONNEL

L'espace programme 4 intitulé **Cohésion sociale et patrimoniale** vise la mise en œuvre de l'axe 1 de la charte 2013-2025 à savoir : Vivre ensemble ici, La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA et en transversalité la gestion durable du SMPNRVA, à savoir la Maison du Parc (accueil des visiteurs).

Il comprendra, en 2017, 5 agents directement affectés aux missions de valorisation des patrimoines, d'éducation des jeunes et d'accueil du public dont la boutique du Parc. Un poste d'assistance administrative est partagé avec les fonctions supports.

Il est à noter pour 2017, la non-reconduction du poste de saisonnier à la maison du Parc.

2- LES ACTIONS

Concernant l'**orientation 1.1** : LE TERRITOIRE DU PARC REVELE ET VECU POUR SES VALEURS PATRIMONIALES :

LA MESURE 1.1.1 : Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire

La programmation culturelle valorisant les patrimoines du territoire sera jointe en **2017** à l'opération des **40 ans du Parc**, intitulée « Osez les Volcans d'Auvergne, Voyage dans mon Parc naturel ».

Ainsi, l'exposition des dessins originaux des carnets de terrains du magazine du Parc, sera présentée à la maison du Parc et circulera sous forme de copie sur le territoire et dans les villes-portes (Office de tourisme intercommunautaire de Clermont-Fd, ...). Un **cahier de voyage** sera réalisé par des enfants et adultes, dans un cadre de loisirs créatifs au sein d'associations ou dans un cadre de lecture publique, faisant suite à des animations artistiques. Un programme global d'animations en lien avec le Voyage sous toutes ses dimensions sera également proposé.

Les **Bistrots** d'automne comprenant apéro-tchatches, repas et soirées musicales seront reconduits dans le cadre des 40 ans. 6 Bistrots seraient programmés dont 2 plus conséquents sur des lieux de fréquentation du public, un sur chaque département-territoire Parc.

Deux journées de **prospection archéologique participative**, une sur le Puy-de-Dôme et une dans le Cantal seront reconduites. Elles répondront à la dimension temporelle du voyage dans le Parc.

Vagabondages volcaniques

Le Parc a été concepteur d'une malle pédagogique volcanisme traitant des 4 massifs du territoire. Nombre d'informations sur la géologie et le volcanisme local y sont compilées. Il conviendrait de mettre à jour et rendre accessible ces données au plus grand nombre (habitants, visiteurs adultes et jeunes). La vocation pédagogique pourrait également être conservée à destination des visiteurs scolaires. Ce dernier point sera à articuler avec le projet d'outils pédagogiques du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans les Monts-Dômes.

Ainsi, sur 2017, la coordinatrice Valorisation culturelle des Patrimoines mettra en place un groupe de travail pour préciser et chiffrer ce projet en vue de solliciter des financements d'investissements fin 2017 pour 2018.

A ce projet, pourrait être intégré un volet pédagogique intitulé **Raconte-moi ton volcan**. Cette action vise une appropriation des paysages volcaniques par les jeunes du territoire dans un cadre scolaire ou de loisirs. Par une approche sensible et un échange interculturel (intra Parc, intra Région, international), ils en deviendraient les ambassadeurs. La programmation n'interviendrait que fin 2018 pour la période scolaire 2018-2019.

Les **stages Vannerie**, encadrés par Monsieur Monnet, rencontrent toujours un grand succès. Ils seront reconduits en 2017.

LA MESURE 1.1.2 DE LA CHARTE DU PARC : Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA

L'éducation et l'écocitoyenneté

Les écoles du territoire et des villes portes :

- Les **Echanges ville-campagne** se poursuivent entre des écoles de l'agglomération Clermontoise et du secteur Chaîne des Puys-massif du Sancy, grâce à un partenariat financier avec Clermont-Communauté et technique avec le CPIE Clermont-Dômes. Deux nouveautés pour 2017 consistent à élargir le public aux collégiens (4 classes) et les thématiques à celle de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.

Les écoles du territoire en lien avec l'Espace Programme Gestion des ressources et espaces naturels,

- **La biodiversité à la porte de l'école**

Après avoir découvert la biodiversité ordinaire proche de l'école et en lien avec deux zones Natura 2000 (zones humides de Riom-es-Montagnes et Monts Dore), les élèves d'écoles primaires et collèges des secteurs de Riom es Montagne et massif du Sancy auront la possibilité sur l'année scolaire 2017-2018 d'exprimer leur expérience à travers des techniques artistiques (dessin, vidéo, écriture, arts plastiques, danse...). Le volet naturaliste sera financé par Natura 2000 et artistique par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En lien avec l'axe 3 de la charte Développement économique durable, le **Marquage Valeurs du Parc des prestations éducatives** du territoire reprendra avec une mise à jour et un recalibrage du cahier des charges et de la grille d'audit, dans le prolongement de la refonte nationale.

Concernant la gestion durable du SMPNRVA :

A la **Maison du Parc**, en lien avec l'actuel contexte financier du syndicat mixte, une restriction du personnel d'accueil est prévue en ne renouvelant pas le contrat de saisonnier pour 2017 (5 mois en 2016). Il est à noter que la charge de travail correspondante sera reportée sur les permanents et que la période d'ouverture sera impactée par des jours de fermeture supplémentaires d'avril à octobre.

Enfin, la présentation des **ateliers pédagogiques** est en train d'être finalisée par les Professeurs Correspondants Culturels mis à disposition par le Rectorat. A partir du début du printemps, les documents d'annonce et les fiches de contenus et d'évaluation seront mis en ligne sur le site Internet du Parc. Les espaces des salles pédagogiques seront progressivement ouverts aux groupes scolaires encadrés par les partenaires éducatifs du territoire.

CELLULE CHAÎNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE

AMENAGEMENT ET GESTION DE SITES REMARQUABLES

1/ La Chaîne des Puy

Dans le cadre du renvoi du dossier **d'inscription de la Chaîne des Puy Faille de Limagne au Patrimoine Mondial**, après le Comité d'Istanbul de Juillet dernier, le Syndicat Mixte du Parc continue d'accompagner le Conseil Départemental dans les actions de gestion, d'organisation de la gouvernance, de sensibilisation et d'appuis politiques nécessaires à la poursuite du portage du dossier qui devrait être représenté pour la dernière fois en Juin 2018.

Ces actions, dans la lignée de celles portées par le SM PNRVA depuis des années, et mises en œuvre par une cellule de suivi avec un budget annexe dédié depuis 2015, permettent une réelle présence territoriale et un soutien apprécié à de nombreux usages, tout en tenant compte du caractère exceptionnel et fragile du site. (un quotidien d'exception !).

Les postes des Gardes Nature, d'agent technique de la Chaîne des Puy et de coordinateur de cette cellule de suivi continuent d'être financés dans le cadre de la Convention d'Objectifs cosignée avec la Région, l'Etat, Clermont Communauté et le Département.

Les différentes participations de ces institutions pour les postes précités s'élèvent à un montant prévisionnel total de 242 500€ :

- 57 500€ pour le Conseil régional
- 138 000 € pour le Conseil départemental
- 25 000€ pour Clermont Communauté
- 22 000€ pour le SM PNRVA

ainsi qu'environ 40 000 € de dépenses de fonctionnement hors salaire dont 25 000€ de matériel, location d'engins, et autres (transports de brebis, études, etc...) pour l'entretien des sites, financées entièrement par le SM PNRVA.

Concernant **les Gardes Nature**, au-delà de l'ensemble des missions qui perdurent (conciliation des usages, entretien et aménagement des cheminements, mise en valeur et lutte contre l'érosion, sensibilisation, surveillance, veille écologique et réglementaire, suivi des manifestations sportives, etc...), l'objectif d'être plus en lien avec les communes de l'ensemble du secteur Chaîne des Puy/faille de Limagne, avec un rendu régulier aux municipalités de ce qui aura pu être constaté ou traité sur leur territoire, se poursuit et a obtenu des fruits cette année. Les référents communaux commencent à prendre en charge les problèmes mis à jour. Le suivi des travaux et les entretiens continueront de mobiliser de façon importante cette équipe en 2017, ainsi que l'accompagnement des estives de ce secteur.

Le programme de travaux et d'études liées, est prévu pour préserver l'intégrité des édifices volcanique et les mettre en valeur, en agissant notamment sur la canalisation de la fréquentation et la lutte contre l'érosion. De plus, des actions en AMO accompagnent les projets, notamment agricoles.

Les différentes actions sont les suivantes :

- La préservation et la mise en valeur du Puy de Clersoux par la réhabilitation de zones dégradées et le réaménagement d'un chemin pour l'ouverture au public d'un secteur auparavant officiellement fermé, suite à la constitution d'une association de propriétaires et la convention associée. Le montant des travaux s'élève à 59 000€ HT (signalétique et écomètre compris) et la part Parc (30%) correspond à la main d'œuvre, les travaux étant réalisés par les agents du Parc.
- Une réflexion est initiée pour améliorer certains sites connus, comme les Puy de la Vache et Lassolas (reprise des cheminements et maintien du paysage ouvert, en lien avec le foncier), en partenariat avec les services du département, mais aussi pour continuer de préserver le Puy de Pariou de l'érosion, ainsi que pour définir le devenir du Puy de Côme au vu des études de flore et de sols rendues en fin d'année 2016, en relation avec les objectifs des propriétaires constitués en ASL.
- La poursuite de la mise en valeur des **Puy de Vichatel et de Combegrasse**, dans la continuité des actions précédentes
- L'accompagnement des objectifs de gestion (en AMO) des associations de propriétaires sur **le secteur de Ceysat** (ASL), concernant leur gestion forestière en site classé et le souhait de réouverture pastorale pour partie.
- La poursuite de la mise en place de l' **Observatoire de la Fréquentation** qui s'appuie à la fois sur les relevés des écomètres mais aussi sur des enquêtes qualitatives, en partenariat avec le service tourisme du Département, pour la création d'une plateforme commune

L'action de formation à distance des prestataires touristiques et personnels d'accueil concernés par ce secteur, pour une meilleure connaissance du territoire (patrimoines géologiques notamment), la compréhension des usages et des mécanismes de gestion, en lien avec l'offre touristique et les produits associés a été lancée en

Mai 2016 et compte à ce jour plus de 60 personnes inscrites qui sont en situation de renseignement des publics. D'autres agents de collectivités ou de structures du monde du tourisme ont également été inscrites. En 2017, le souhait est de lancer cette opération auprès des hébergeurs concernés par le site.

Un travail a été initié pour mettre en place une **Charte de gestion des manifestation sportives** ; les premières réunions ont permis d'identifier les besoins nécessaires pour améliorer la gestion de ces manifestations, et des outils seront finalisés cet hiver pour être proposés aux communes et organisateurs de manifestation dès 2017 . Ils permettront d'éviter les problèmes de conciliations d'usages, de lutter contre l'érosion et de rendre les organisateurs plus connaisseurs de la gestion du site..

2/ Lacs Servières et Gour de Tazenat

Les services du Parc poursuivent des actions de gestion sur **le Lac Servières**, en terme de surveillance et sensibilisation estivale par un poste saisonnier de 3 mois (6700€ TTC) et la poursuite d'aménagement ponctuels qui devront être pris entièrement en charge par la Manufacture Michelin (et la communauté de communes) pour perdurer.

Ils continueront également de participer à l'élaboration du **plan de gestion du Gour de Tazenat**, aux côté du CPIE Clermont Dômes et de Manzat Communauté Maître d'ouvrage, pour un dépôt de dossier au titre du contrat de lac en Février 2017 ; l'aide à la surveillance (formation des médiateurs, présence ponctuelle) et aux travaux (formation des équipes des chantiers d'insertion, réalisation en direct) pourront également se poursuivre.

BOUTIQUE DU PARC.

Le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne fête ses « 40 ans » en 2017. Les boutiques du Parc s'associeront à l'évènement en proposant une gamme de produits en lien avec la thématique qui a été retenue : « *Voyages dans mon Parc naturel Régional* ».

Réalisation d'éditions et outils de communication « 40 ans du Parc » :

- Carnet de voyage** à partir des dessins et textes extraits des 13 carnets de terrain du magazine du Parc « Des volcans et des hommes »,
- Série de 5 cartes postales** : illustrations de paysages emblématiques du Parc,
- Poster à colorier** (format 65 x 49 cm) sur les patrimoines emblématiques du Parc,
- Stylo à bille en bois** estampillé « 40 ans »,
- Crayon à papier/gomme** estampillé « 40 ans »,
- Gobelet réutilisable recyclé** estampillé « 40 ans »,
- Vignette** autocollante « *spécial 40 ans* » à coller sur les éditions du Parc, paquets cadeaux, etc....

Réédition de la volcanologie de la Chaîne des Puys (report 2016)

Le Parc des volcans éditeur de la « Volcanologie de la Chaîne des Puys » a le projet d'une 6^{ième} édition en 2017. Depuis la dernière édition, en 2009, de nombreuses découvertes appuyées sur des techniques novatrices (lidar, radiographie muonique) ont été réalisées. La nouvelle édition comprendra aussi bien au niveau de la notice qu'à celui de la carte, des modifications significatives. Cela implique de la part des auteurs, l'Equipe Amicale de Volcanologie de l'Université Clermont II, un travail de réécriture de certains chapitres, l'introduction de nouveaux thèmes et le renouvellement de l'iconographie.

Une mise à jour des textes en anglais sera également effectuée.

Ce sera donc plus qu'une réédition, de telle sorte que l'ouvrage pourra intéresser aussi les passionnés possédant déjà les éditions précédentes.

Coût total de la prestation : 31 100 € TTC pour 3 500 guides & cartes et 1 500 cartes seules

Produits du terroir :

Poursuite de la vente **des produits bénéficiant de la « Marque Parc »** : gentiane, miel, pâtisseries traditionnelles (carrés de salers, croquants, cornets de Murat).

Nous continuerons de proposer des produits fabriqués sur le territoire du Parc ou à proximité selon des savoirs faire traditionnels et aussi souvent que possible issus d'une agriculture biologique ou raisonnée.

Artisanat :

De nouvelles créations en **bois**, en **grés**, en **lave émaillée** mais aussi en **laine**, réalisées avec un souci permanent de qualité, de créativité et de respect de la tradition seront présentées.

Cartes et guides de randonnée :

Les **cartes et guides de randonnée** (pédestres, vtt, équestres) couvrant l'ensemble du territoire du Parc sont présents dans la boutique du Parc.

Un réassort s'opère régulièrement pour répondre à une demande récurrente de la clientèle locale ou étrangère.

Guides naturalistes :

Des **guides nature sur les plantes, les oiseaux, les insectes**... sont proposés aux lecteurs naturalistes débutants ou chevronnés. Ils font l'objet d'une commande régulière en cours d'année.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 2 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montferrand dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING JIOARAU	16 7	35
BONNIER	1			38
BOYER	1	FERRL	1	39
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUCIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LÉPETIT	2	57
GOULESQUÉ (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHF	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHEY PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINERE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTÉ DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41 FINANCES

41,2016.25 Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

RAPPORT

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments d'orientations budgétaires.

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montfossier le 8 décembre 2016

LE PRÉSIDENT

Jean-Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-26V7-DE
Date de télétransmission : 23/01/2017
Date de réception préfecture : 23/01/2017

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41-FINANCES

41,2016,26 Décision modificative n°3 : Budget Principal

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien autres bâtiments	-26 900,00	
615231	Entretien voiries	-5 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	-10 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	-10 000,00	
6238	Divers	-17 500,00	
64111	Rémunération du personnel	-5 000,00	
6451	Charges sociales	-5 000,00	
022	Dépenses imprévues	-47 600,00	
6521	Déficit des budgets annexes	-8 100,00	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	17 500,00	
6419	Remboursement sur rémunération		17 700,00
705	Etudes (prestations ENS)		7 000,00
7472	Participations de la Région		-142 300,00
7788	Produits exceptionnels		5 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-112 600,00	-112 600,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel transport	-3 000,00	
2313	Constructions	-4 500,00	
10222	FCTVA		-7 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transférables		25 200,00
1328	Autres subventions d'équipement		-25 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
	TOTAL INVESTISSEMENT	-7 500,00	-7 500,00

Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions .

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101


Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le


Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-26V7-DE
Date de télétransmission : 23/01/2017
Date de réception préfecture : 23/01/2017

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	15 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRIGIFRE	1			38
BRUI	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARCEIX	1			54
GARDÈS	1	LEPETIT	2	57
GOULESCUE (suppléant)	1			58
MANANA ROCHE	2			60
MARON	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINLRE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SFRRE	2			95
TIBLE	1			96
VALRILLON	1			97
VIGUES	2	BREGSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41-FINANCES

41_2016_27 Décision modificative n°3 - Budget annexe RNN Chastraix Sancy

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLÉS	DEPENSES	RECETTES
60632	Fourniture de petits équipements	1 500,00	
614	Charges locales	2 000,00	
61551	Matériel roulant	1 500,00	
6156	Maintenance	500,00	
617	Etudes et recherches	15 100,00	
6228	Divers	3 800,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
7471B	Autres subventions de l'Etat		33 100,00
7477	Subventions de l'Europe		3 400,00
7475B	Autres subventions		-2 100,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	28 400,00	28 400,00

⇒⇒ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été oüies, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/210

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait: certifié conforme

Mont Kusler, le 8 décembre 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président

Assistaient à la réunion :

Nom des présens	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING MOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FLRRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DUSCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDÈS	1	IFPETIT	2	57
GOULESQUÉ (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIRLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total 101/200

Monsieur BONNICHON assurera le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41-FINANCES

41.2016,28 Décision modificative n°3 Budget annexe Carène Chaine des Puys

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fourniture de petits équipements	3 000,00	
61621	Entretien des terrains	600,00	
616231	Entretien des voiries (sentiers)	-3 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	-1 300,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00	
6228	Divers	200,00	
6251	Voyages et déplacements	100,00	
6257	Frais de réception	200,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	9 000,00	
10222	FCTVA		9 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	9 000,00	9 000,00

>>> Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été oues, sont validées et transformées en délibération

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 8 décembre 2016
LE PRÉSIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20161208-41-2016-28-DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIÈRE	2	84
ROUX	1			85
SAUVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-29V2-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41-FINANCES

41,2016,29 Décision modificative n°3 : Budget annexe RNN Chauffage

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60612	Electricité	300,00	
60636	Vêtements de travail	1 500,00	
61558	Autres biens immobiliers	100,00	
615231	Entretien des voiries (sentiers)	100,00	
61551	Entretien matériel roulant	100,00	
617	Etudes et recherches	2 200,00	
6218	Autre personnel extérieur	1 400,00	
6228	Divers	3 400,00	
6257	frais de réception	100,00	
74718	Autres subvention de l'Etat		7 600,00
7477	Subventions de l'Europe		1 600,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 200,00	9 200,00

 Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-41-2016-29V2-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 2 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	30	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	36
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DÉLCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	51
DESCEUR	2			52
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPLI	2	57
GOULESQUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURTIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAI	1			74
RÔDE	8	MARTINIÈRE	2	84
ROUX	1			85
SAUVAGE	8			93
SERRE	2			95
TIBLÉ	1			95
VAURILLON	1			97
VIGES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurait le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

41-FINANCES

41,2016 30 Décision modificative n°3 . Budget annexe RNN Godivelle et Rocher de la Jacquetta

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLÉS	DEPENSES	RECETTES
60622	Carburant	100,00	
6182	Documentation	100,00	
6228	Divers	15 000,00	
63512	Taxes foncières	100,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
74718	Autres subventions de l'Etat		12 500,00
7477	Subventions de l'Europe		2 500,00
7478	Autres subventions (Agence de l'Eau)		700,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	14 300,00	14 300,00

>>> Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions du Comité ayant été ouies, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT

Jean-Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERF	1			38
BRUT	2			41
DELCROS	8	OUGIER VERGFR	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESOUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIÈRE	2	84
ROUX	1			85
SALVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

42

PERSONNEL

42.2016.03

Revalorisation indiciaire de 5 agents non-titulaires en CDI

RAPPORT

Madame Cécile BIRARD, Coordinatrice de l'Espace Programme « Accompagnement à la gestion d'espaces remarquables à dominante naturelle en CDI depuis le 1^{er} Octobre 2013.

Messieurs Thierry LEROY, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy et Olivier ROQUETANIERRE, Chargé de Mission S I G (Système d'Information Géographique) sont actuellement en CDI depuis le 1^{er} juillet 2011.

Messieurs Rémy LAFONT, Garde Nature Chaîne des Puys et Stéphane ERARD, Garde Nature Chaîne des Puys sont actuellement en CDI depuis le 13 mars 2012.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires.

La technicité et le savoir-faire de ces agents sur leurs postes sont appréciés tant par les élus que par les partenaires avec lesquels ils sont amenés à travailler. D'autre part, ils font preuve d'une grande disponibilité et d'implication dans les différents dossiers qu'ils suivent.

Les agents contractuels doivent pouvoir bénéficier d'une évolution de carrière calquée sur leur grille salariale de rattachement.

>>>Compte tenu de leurs états de services, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant aux contrats de :

*** Madame BIRARD afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 750 et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 (ancien indice : 710) ;**

*** Messieurs LEROY et ROQUETANIERRE afin de réévaluer leur salaire sur la base de l'Indice Brut 588 et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 (ancien indice : 540) ;**

*** Messieurs LAFONT et ERARD afin de réévaluer leur salaire sur la base de l'Indice Brut 374 et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 (ancien indice : 356).**

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération.

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme


Montlosier, le 8 décembre 2016

LE PRÉSIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20161208-42-2016-03-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montferrand dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	15 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRÉ	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUI	2			41
DELCROS	8	OLGIER VERGER	1 1	51
DESCOEUR	2			53
FARGEIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESCUE (suppléant)	1			58
MANSANA ROCIL	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHET PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SALVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

42

42 2016 04

PERSONNEL

Création d'un grade de rédacteur principal de 1ère classe

RAPPORT

Madame Stéphanie MIGNOT, actuellement titulaire sur un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, assistante ressources humaines peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à l'ancienneté.

La promotion de cet agent à ce grade lui permettra d'avoir une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec ses missions

⇒⇒ Par conséquent, il vous est proposé :

- > de procéder à la création d'un grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- de supprimer le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- > d'autoriser le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1^{er} janvier 2017 après avis de la CAP.

DELIBERATION

Les propositions au Comité ayant été validées, sont validées et transformées en délibération.

Le Comité Syndical autorise le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1^{er} janvier 2017 après avis de la CAP

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Absent(e) : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Mont Kusler le 8 décembre 2016
LE PRESIDENT

Jean-Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 Décembre 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016 s'est réuni le 8 décembre 2016 à 17h à Montfaucon dans le Puy de Lôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16	GISCARD D'ESTAING HOARAU	16 2	35
BONNIER	1			36
BOYER	1	FERRE	1	38
BRUGIERE	1			39
BRUT	2			41
DELCROS	8	OLGIER VERGER	1 1	51
DESCOFFUR	2			53
FARGLIX	1			54
GARDES	1	LEPETIT	2	57
GOULESQUÉ (suppléant)	1			58
MANGANA ROCHE	2			60
MARION	1			61
MONCOURIER	2			63
PICARD	8			71
PONCHES PASSEMARD	2			73
RISPAL	1			74
RODDE	8	MARTINIERE	2	84
ROUX	1			85
SALVADE	8			93
SERRE	2			95
TIBLE	1			96
VAURILLON	1			97
VIGUES	2	BRESSON	2	101

Nombre de voix total : 101/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Affaire

43 – ADHESIONS -DESIGNATIONS

43.2016 03 Désignation de représentants au sein de divers organismes ou commissions

RAPPORT

Suite à la démission de Guy Gaignol, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants Parc pour certains de nos partenaires extérieurs.

De plus le mandat de représentant au sein de la C.I.F. du SAGE Allier aval est arrivé à son terme le 20 octobre 2016 (3 ans) il est donc nécessaire de procéder au renouvellement.

Les noms dans les cases grisées sont à modifier ou compléter en priorité

>>> Il vous est proposé de procéder, en priorité, aux désignations des représentants pour les organismes concernés (cases grisées).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Organisme	Nb	Spécialité	Pas de préconisation	titulaire 1	Supplément 1	titulaire 2	Supplément 2	titulaire 3	Appui Technique
Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal		Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages"	Pas de préconisation	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe		Aimée Sley ou Cnr sline Montoloy
Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Puy de Dome		Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages" Spécialité "Unités touristiques nouvelles"	Pas de préconisation		Ayméric BONNIER		Ayméric BONNIER	MARION François FRÉDÉRIC BONNICHON	Cécile Birarc / Christine Montoloy / Isabelle Blanc
Réserves naturelles de France		IT / IS	Pas de préconisation	Thierry JEFROY	ROUX Daniel				Thierry Leroy
comité consultatif de la Réserve de Chaudefour	1		Président ou représentant	GAY Lionel					Eric Vaie
comité consultatif des Réserves de la Godivelle et de la Jacqueline	1		Pas de préconisation	Bernard SAUVADL					Thierry Leroy
Comité consultatif de la Réserve Naturelle Chastoux Nancy	1		Pas de préconisation	MARION François					Thierry Leroy
Commission Départementale de la Faune Sauvage			Pas de préconisation	Ayméric BONNIER	Dominique VAURILLON				
Comité Départemental de Gestion des Eaux (SAGE) Aagnon	1		Pas de préconisation	Marine GUILBERT					Nadège Gu mard

Accusé de réception en préfecture
 03-256000237-2016-03-DE
 Date de télétransmission : 2016-03-23-16:00
 Date de dépôt en préfecture : 2016-03-23-16:00
 Date de dépôt en préfecture : 2016-03-23-16:00

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE	1	Pas de préconisation	Dominique VAURILLON				Nadège Guimarc
Sioule							
Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Allier Avel			Anne Marie PICARD				Nadège Guimarc
Comité de pilotage Contrat territorial Veyre Lac d'Aydat	1	Pas de préconisation	BOYER Joan Mam				Nadège Guimarc
Commission départementale des carrières du Puy de Dôme	1	Pas de préconisation	François MARION				
Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Clermont Dôme	1	Pas de préconisation	BLANC Isabelle				Marie Noelle Rasmison
Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Cantal	1	Pas de préconisation	MERLOT Dominique				Marie Noelle Rasmison
Comité de programmation LEADER	1T / 1S	Pas de préconisation	Jean Marc Boyer				
Syndicat mixte de gestion du centre de conversion des tourbières	1T / 1S	Pas de préconisation	SEHRE Roger				Philippe BOCHUT
CDES Puy de Dôme Commission Départementale des Espaces Sites et Paysages (CGES)		Pas de préconisation	GAV Lionel				Eve Alcaide
CDES Cantal Commission Départementale des	1T/1S	Pas de préconisation	MERIGOT Dominique				Eve Alcaide

003256003322612
 Date de création : 2016-03-DE
 Date de dernière mise à jour : 2016-12/2016
 Date de suppression : 2016-12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Espaces Sites et Itinéraires (CG15) Association Cheval Auvergnat 1 (agent)								Andrea Cassagnes	
Collectif Régional d'Education à l'Environnement CREE 1 (agent)								RASMAISON MERIC Noémie	
Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Cantal 1 (local 3 ans)							R SPAL Bernard	Sylvain Blanchon	
Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Puy de Dôme 1 (local 3 ans)							François MARION	Andrea Cassagnes	
Association Française de Pastoralisme (AFP) Association Petite Région Ardense Cezallier 1 (agent) 1								Sylvain Blanchon	
Association Petite Région Sancy Rochefort 1							MARION François		
Association Tradition Sancy 1 / 1 S 1 / 1 S							BOYER Jean Marc		
Association Tradition Sancy 1 / 1 S 1 / 1 S							MARION François	Andrea Cassagnes	
Fédération des Parcs Nationaux de France 2 / 1 S							BONNIER Ayméric		
							MARION François	SEHRE Roger	
							GARCES Roger	BLANC Isabelle	Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
 63-25630237-20160612-63-2016-03-DE
 Réception en préfecture le 12/2016
 Réception en préfecture le 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Association Montagne du Massif Central	1	Pas de préconisation	GAY Laure.					
Centre d'Etudes Forestières du Puy de Dômes (CETEF)	1	Pas de préconisation	VIGUES Nicolas					Andrea Cassagne
Association auvergnate de certification forestière (AACF)	1	Pas de préconisation	VIGUES Nicolas					Andrea Cassagne
Commission communale d'aménagement foncier (CCAF)	1 (agent)							Sylvain Blancou
Conseil d'Etat des Espaces Naturels (CEN)	1	Pas de préconisation	Jean Pierre Andraud	BONNIER Aymeric				
Schema départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 15	1	Pas de préconisation	Jean Pierre Andraud					
Association Gentiane	1	Pas de préconisation	MARTINIERE Anne Marie					
Association Regionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARTDA)	1	Pas de préconisation	VERGER Jean Paul					
Comité Régionale de Des et Développement des Territoires d'Auvergne (CREDTA)	1	Pas de préconisation	BOYER Jean Marc	LORENZO Pascal				Eve Arcaide

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La maison de l'Europe en Auvergne	1T / 1S	Le Président : BOYER Jean Marc Le Président suppléant : GUILBERT Martine 1 titulaire + 1 suppléant Pas de préconisation	BOYER Jean Marc GUILBERT Martine SERRE Roger	GARDES Roger BOYER Jean Marc GARDES Roger	Isabelle Blanc
Pays du Grand Sancy	1	Pas de préconisation	BRUGIERE Gérard	GOUTTEBEL Sébastien	Stéphanie Mignot
Pays d'Issoire Val d'Allier Sud	1T / 1S	Pas de préconisation	BOYER Jean Marc BRUGIERE Gérard	Catherine FIOARAU	Eve ALCAIDE
CERAPCOOP	1T	Pas de préconisation	Françoise VAUCHE	Sébastien GOUTTEBEL	Jeremy Papin
Charte européenne du tourisme durable (CETD)	1T / 1S	Pas de préconisation	GOUTTEBEL Sébastien		
Commission de conciliation Urbanisme	1	Agent ou élu	Jean Pierre André		
Paléontologie	1T / 1S	Pas de préconisation	LORENZO Pascal		
MACEO	1	Pas de préconisation			
Rando Accueil	1 (agent)				
Pole AOP fromagère Massif Central	1T / 1S	Pas de préconisation	ROUX Daniel DELGROS Bernard	VERGER Jean Paul	Anrieta Cassagnes Jérôme Craipeau
LEADER France	1T	Pas de préconisation	Louis GISCARD d'ESTAING	VIGES Nicole	
Comité de suivi du Parc National des Volcans Auvergne	1	Pas de préconisation	DELGROS Bernard		
RELAIS	1T / 1S	Pas de préconisation	Jean Marc DOYER		
Comité de suivi du Parc National des Volcans Auvergne	2T/2S	Pas de préconisation		Arne Marie PICARD	Christine Munkeloy

A l'usage de la Direction Départementale de l'Équipement Rural
 03-25630037-2016-03-DE
 Date de transmission : 20/12/2016
 Date de réception : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

ADUJME		Pas de préconisation	Jean Marc BOYER	Catherine HOCARAU	
Fédération EUROPARC	171S	Pas de préconisation	GARDES Roger		
Commission de suivi du site des Batusseaux	171S	Pas de préconisation	SERRE Roger	BOYER Jean Marc	
Commission Locale de l'Eau SAGE Dordogne AMONT	171S	Pas de préconisation	FRANCOIS MARION		Nacége Guimard
Association Auvergne nouveau Monde	171S	Pas de préconisation	Lorenzo Pascal	BONNIER Aymeric Collette	
APARA	271S	Pas de préconisation	BOYER Jean Marc	PONCHET PASSEMARU Roger	Isabelle Blanc

DELIBERATION

Les propositions du Comité ayant été ouïes, sont validées et transformées en délibération

Nombre de voix exprimées : 101/200

Pour : 101

Contre : 0

Absention : 0

Au registre sont les signatures :
 Pour extrait certifié conforme
 Montiosier, le 9 décembre 2016
 LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Accusé de réception en préfecture
 063-25690037-20161208-43-2016-03-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2016
 Date de réception préfecture : 20/12/2016